

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 13 novembre 2018

M. ROBERT : Nous allons commencer, l'ordre du jour n'est pas chargé en nombre de délibérations, nous, nous avons trois établissements, trois structures que nous accompagnons qui vont présenter leur rapport d'activités au démarrage de cette séance de Conseil donc comme à l'habitude, on va leur demander de présenter de façon succincte, chaque élu ayant eu l'occasion de pouvoir en prendre connaissance et surtout de pouvoir laisser place à vos questions si besoin en était sur ces différents sujets et je vous propose de commencer par l'Office de Tourisme qui là aussi au titre de l'année 2017, on est sur les activités 2017, a déjà bien enclenché les résultats sur l'année 2018, comme le font les structures qui vont être présentées ce soir, à savoir : le SIZIAF et le Syndicat Mixte des Transports également. Sophie, si c'est prêt pour toi, tu as la parole.

MME WILHELM : Bonsoir, Sophie WILHELM, je suis Directrice de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin depuis juin 2017 pour ceux que je n'ai jamais rencontrés. L'Office de Tourisme est un EPIC qui est présidé par Katia BRETON qui est présente. Vous avez sous les yeux, le rapport d'activité 2017, ce que je vous propose, c'est de le balayer rapidement pour rentrer après dans le vif du sujet sur la stratégie 2018-2019 et pouvoir éventuellement répondre à vos questions sur les éléments qui figurent soit dans le rapport, soit dans la présentation que je vais vous faire. Je vais essayer de relever le défi d'être concise mais ce n'est pas ma qualité principale, donc n'hésitez pas à me stopper, voilà. Juste un petit rappel effectivement sur les enjeux et les missions d'un Office de Tourisme et de celui que j'anime, donc d'abord plusieurs enjeux, trois enjeux à mon sens, un enjeu économique évidemment celui de développer l'activité touristique sur les territoires, un enjeu social bien sûr, celui de développer la fierté d'appartenance à ce territoire qui est très important pour moi et puis un enjeu d'images puisqu'on est là aussi pour contribuer au changement d'images et à l'attractivité territoriale d'une manière plus large. Pour ça l'Office de Tourisme travaille de concert avec un certain nombre d'acteurs donc évidemment les services de la CALL et lui est dévolu un certain nombre d'actions donc on n'est pas en charge de tout le développement touristique, les questions d'aménagement, d'infrastructures vont être davantage des questions qui vont être traitées par l'agglomération, nous, nous travaillons sur les questions de dispositif d'accueil et d'information, de conception et de commercialisation de produits touristiques, de stratégie marketing et promotion et puis plus largement on fédère l'ensemble des acteurs privés et publics autour de la question de développement touristique et on les accompagne dans des projets d'équipement d'événementiel, voire dans la mobilisation des habitants puisque c'est un sujet qu'on souhaite travailler autour du développement touristique. Petite particularité, l'Office de Tourisme de Lens-Liévin est en charge de la gestion d'un équipement que vous connaissez tous, j'espère, qui est donc le Centre d'Histoire du Mémorial 14/18 Notre Dame-de-Lorette à Souchez. Donc très rapidement, ce rapport d'activité 2017 mais vous avez tous les éléments dans le petit dossier donc je pense que ça pourra faire l'objet de questions. Comme je l'ai dit, je suis arrivée en juin 2017, j'ai pris en charge l'Office de Tourisme et j'ai découvert une situation qui était celle que je vais vous présenter, donc l'Office de Tourisme gère quatre points d'information sur l'ensemble du territoire, vous ne le savez peut-être pas, mais un effectivement à Lens, un autre au Louvre Lens, un sur la base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et un dernier à Souchez. On a un site Web qui fait plus de 200 000 visiteurs unique par an, un service réceptif qui accompagne les groupes dans l'organisation de leur venue chez nous. On gère donc cet équipement qui est le Centre d'Histoire qui totalise environ 23 000 visiteurs et puis un certain nombre de rendez-vous qui permettent de découvrir le territoire. Evidemment on a une politique de promotion, une prospection sur les marchés essentiellement français, britanniques et belges et on accompagne les temps forts du territoire en particulier en 2017, il y a eu notamment Vimy 2017 et les 5 ans du Louvre-Lens. Le constat que j'ai pu faire, c'est qu'effectivement l'ensemble de la stratégie des efforts était essentiellement centrée sur la question de l'accueil sur sites, et on le verra après dans le travail qu'on va mener à partir de fin 2017 début 2018, l'idée c'est quand même aussi, on le verra de retravailler sur la question de la promotion et de l'image parce qu'avant d'accueillir, il faut faire venir, c'est cela qui est très important. Une fréquentation qui est principalement excursionniste jusqu'alors et donc l'autre enjeu, on le verra, c'est de faire passer ce territoire d'un territoire un peu étape culturelle où on s'arrête pour voir le Louvre-Lens, on s'arrête pour voir les sites de Mémoire Première Guerre mais il faut que les gens y séjournent et pour ça il faut qu'on arrive à leur présenter une offre lisible, accessible et mise en tourisme. Au demeurant, une offre de très grande qualité mais qui, comme je le disais à l'instant doit

gagner en lisibilité, en notoriété et en accessibilité touristique. Donc, promis je passe tout de suite au travail qu'on a engagé dès fin 2017, début 2018 pour vous expliquer comment on a travaillé. Donc, sur la base de ce constat, nous avons défini avec le Comité de Direction, trois axes de travail : le premier, qui est sans doute le plus important et qui est un peu, comment dire, le ciment de toute la politique de l'Office de Tourisme, c'est la définition du positionnement de cette destination. Quand vous partez, quand vous choisissez une destination pour vos week-ends, quand vous choisissez une destination de vacances, vous projetez l'expérience que vous allez vivre. Si vous allez à Barcelone, vous avez en tête l'idée de fête, si vous allez à Bruxelles, vous avez en tête peut-être le Manneken-Pis, des frites, voilà... Vous avez une idée de la destination que vous allez visiter. Ce qui est important ici, c'est peut-être que les gens nous connaissent parfois par des patchworks d'offres mais peut-être n'arrivent pas encore aujourd'hui à s'imaginer quelle expérience ils vont vivre sur ce territoire de Lens-Liévin. C'était le premier travail et je vais vous expliquer comment on a répondu à cette proposition. La deuxième chose, c'est évidemment d'identifier les clientèles qui sont actuelles et celles qui sont potentielles au regard, pas simplement, comme on l'a longtemps fait de la proximité géographique mais au regard aussi de, comment ces clientèles en fait coïncident avec notre promesse clients et comment elles évoluent, comment leur comportement évolue et comment nous, on doit adapter notre offre à l'évolution des attentes des comportements. Et puis le dernier point, très important, sur lequel je travaille avec les équipes de l'agglomération, c'est comment, on structure et on qualifie cette offre parce qu'il ne suffit pas d'avoir un Musée, un site naturel important pour que ça soit touristique, il faut que ça soit connu, qu'on puisse y accéder, qu'on puisse manger à proximité, etc... Comment, nous on travaille avec les acteurs pour structurer et qualifier l'offre du territoire ? Un rapide schéma pour juste vous rappeler comment ça fonctionne, comment vous, vous fonctionnez quand vous choisissez de partir en vacances. Comment vous fonctionnez, il y a trois temps qui sont importants et sur lesquels l'Office de Tourisme travaille. Le premier c'est ce qu'on appelle le pré-séjour et aujourd'hui nous c'est vraiment important qu'on concentre nos actions déjà sur cette partie du pré-séjour, parce que sur le pré-séjour, il y a toute la partie d'inspiration, c'est-à-dire, vous ne savez pas encore que vous allez partir en vacances mais déjà vous êtes alimentés par des reportages que vous voyez, par des choses que vous lisez sur les réseaux sociaux de vos amis, et voilà, ça c'est la phase d'inspiration et pour pouvoir avoir des gens sur le territoire il faut exister en phase d'inspiration, c'est-à-dire le moment où effectivement on choisit cette destination, ensuite on commence à rechercher, à comparer les prix, les tarifs, l'hébergement, ce qu'on va pouvoir y faire, là on commence à rentrer vraiment dans des choses concrètes mais d'ores et déjà, nous c'est très important qu'on puisse travailler la phase d'inspiration pour pouvoir effectivement expliquer à nos visiteurs et puis, après on rentre dans le processus de réservation, de préparation, le voyage sur place et c'est là que je parlais structuration et qualification de l'offre et puis le récit a posteriori, qui là, va faire venir d'autres et on retourne dans la question d'inspirations. C'est un peu technique mais je vous explique ça, parce que c'est exactement ça qui nous guide dans le travail que l'on mène aujourd'hui pour faire venir davantage de visiteurs sur le territoire. On a parfois l'impression qu'il faut faire juste des tours, des visites guidées mais c'est un petit peu plus compliqué que ça, mais en fait ça renvoie chacun au processus que l'on a quand on choisit son séjour. Je reviens donc au moins au premier axe, le positionnement touristique, c'est quoi, c'est l'image que l'on veut donner de ce territoire, celle avec laquelle on veut que les gens repartent et ce qui va donner envie un peu la promesse client. Cette image, elle doit donner une lisibilité globale à un territoire et ne pas être un patchwork d'offres. Aujourd'hui on est un peu un patchwork d'offres, on a le Louvre-Lens, on a les sites de mémoire Première Guerre, on a le patrimoine UNESCO. Mais qu'est-ce qui fait le liant ? Qu'est-ce qui fait qu'on va décider de venir sur la destination ? C'est là-dessus qu'on a travaillé. Ce positionnement, il doit permettre de se distinguer dans la durée, en prenant appui sur des spécificités territoriales, il doit être le fil rouge qui conduit notre action, certaines destinations font notre choix, mais l'idée c'était ici d'être sur quelque chose qui soit spécifique, crédible et réaliste et qui parle tant aux habitants qu'aux touristes, c'est-à-dire qu'on ne doit pas avoir une déconnexion entre le ressenti des habitants et la proposition qu'on fait aux touristes. Alors, comment on a déterminé ce qu'était ce territoire et comment on allait pouvoir le vendre ? Mon premier constat en arrivant, ça a été effectivement au gré des visites et des rencontres que j'ai pu faire, on a ici une offre touristique au caractère complètement exceptionnel. Sans doute, souvent sur le territoire, on ne s'en rend pas compte ou on n'a plus conscience, moi qui venais avec un regard un peu neuf, il y a un an et demi, je peux vous dire que vous avez une offre qui ferait pâlir d'envie un certain nombre de territoires en Région ou en France. On a donc un patrimoine reconnu par l'UNESCO. On a un musée du niveau de celui-ci du Louvre Paris. On a des sites de Mémoires Première Guerre, on l'a vu pour ceux qui étaient présents sur les commémorations notamment à notre Dame de Lorette ou à Vimy. On a un patrimoine Première Guerre qui fait venir des gens de l'autre bout du monde, j'ai presque envie de dire sans qu'on bouge le petit doigt. On a tout ça et ce qu'on a en plus, c'est un peu ce supplément

d'âme quand on arrive ici, moi j'étais très frappée par la générosité dans l'accueil, la spontanéité et la simplicité qui caractérisent notre territoire, sa personnalité, ses paysages et ses moments vécus. Vous allez le voir après, ces choses-là sont des choses qui sont précieuses et qui sont recherchées aujourd'hui et ici, c'est assez naturellement que ces choses se dégagent. Finalement, assez rapidement et je vous fais un peu court, la présentation habituellement était encore plus longue, on a une destination qui est porteuse de sens et ça, c'est quelque chose que les gens aussi aujourd'hui recherchent. Elle est porteuse de sens de par son histoire, quand on des sites Première Guerre Mondiale comme ceux-là, on n'est pas une destination futile, on est une destination qui porte des messages forts. On a une destination qui permet aux visiteurs de se recentrer sur l'essentiel. Vous avez ici une qualité du lien familial qui assez exceptionnelle et on le voit dans l'accueil du visiteur quand les habitants s'impliquent dans l'accueil des visiteurs, cela se ressent immédiatement. Nous c'est les retours que l'on a. Il n'est pas rare qu'on voit des gens prendre des touristes dans leur voiture pour les amener d'un point A à un point B, très spontanément. On a cette chose-là, on a une vraie qualité des rapports humains qui font qu'on puisse valoriser au-delà de l'offre touristique. Je vais passer peut-être un tout petit peu plus rapidement sur ces éléments là mais évidemment on ne peut pas travailler que dans une logique d'offres, on doit aussi travailler par rapport à la demande. Donc, tout le travail qui est en cours aujourd'hui au niveau de l'Office de Tourisme, c'est d'améliorer, d'affiner encore notre connaissance des clientèles pour, vous allez le voir, proposer des produits qui soient de plus en plus vraiment en lien et personnalisés pour chaque type de clientèle. On a quand même 3 grandes typologies de clientèle, je distinguerai les locaux que moi, je considère comme une clientèle, c'est important de redécouvrir son territoire, d'en être fier et surtout d'en devenir prescripteur et ça, c'est vraiment quelque chose qu'il ne faut pas négliger dans une politique de développement touristique, c'est comment les habitants retrouvent la fierté de leur territoire et eux-mêmes sont des prescripteurs. Ensuite, les régionaux où là l'idée, c'est vraiment de changer l'image de ce territoire. Moi, chaque jour, je vois des gens qui viennent à l'occasion d'événementiels, à l'occasion d'expositions qui disent « mais on ne nous avait pas dit qu'il y avait tout ça à faire » etc..... et souvent ils n'ont pas prévu le temps suffisant en fait. Changer l'image, inscrire le territoire comme une destination de loisirs à l'échelle régionale à l'occasion d'une expo, d'un match, d'un événement et puis bien sûr, les clientèles nationales et internationales même si je ne fais aucune hiérarchie entre les 3 parce qu'après tout, le développement économique, le développement touristique, il se fait avec, peu importe les clientèles, on a toujours envie d'avoir des clientèles internationales, ça semble plus prestigieux mais au final, ce qui est important, c'est qu'on ait des clientèles et donc l'idée là, c'est effectivement de développer les courts séjours, de travailler peut-être sur les campings-caristes de l'Europe du Nord, les Britanniques, les Canadiens, l'Île de France et de travailler tout ça avec des profils ciblés. Donc, vous voyez j'ai mis aussi les passionnés de Trail, parce que je pense que sur cet axe-là, il y a vraiment quelque chose à développer. Très, très rapidement pour vous rassurer aussi sur le fait, que peut-être notre offre, elle vient rencontrer des nouvelles attentes fortes, je ne vais pas refaire le tour des tendances que vous voyez s'afficher là, oui les gens recherchent l'effet « waouh ! » la surprise, quelque chose qu'on n'a jamais vu et ça on sait l'offrir sur ce territoire. Quand je fais monter des gens en haut d'un terril, je peux vous assurer que l'effet « waouh ! » il y est. Quand on met des gens au cœur de l'Anneau de la Mémoire, l'effet « waouh ! » est là aussi. Le retour aux choses simples, le retour à un besoin de ressourcement, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais c'est pareil les choix architecturaux qui ont été faits sur ce territoire sont des choix d'une grande simplicité, d'une grande épure mais qui dégagent une force émotionnelle assez exceptionnelle et ça, c'est vraiment complètement en phase avec les attentes des touristes. Après, il faut qu'on travaille sur, effectivement aujourd'hui les gens sont sur leurs mobiles, mais il faut faciliter, fluidifier, les gens veulent qu'en deux clics, tout arrive, on réserve, on puisse, voilà.... Et ça on a encore un travail de structuration à faire pour faciliter le parcours du visiteur même si aujourd'hui on a la chance souvent d'avoir des habitants qui compensent peut-être les carences qu'on peut avoir sur ces axes de parcours clients. Donc, une fois qu'on a eu défini les clientèles, défini le positionnement, on a travaillé sur sa déclinaison dans un univers de communication. Je l'espère, certains d'entre vous ont vu passer ces campagnes de communication, encore la semaine qui précédait sur l'Arrageois et sur Lens-Liévin, on avait une campagne plutôt axée sur la question de la mémoire, sur le sens de l'histoire. Donc on a travaillé autour de cette question du sens de l'essentiel, c'est la signature qu'on a choisie parce qu'effectivement ici la proposition et la promesse que l'on fait aux gens, c'est de se recentrer sur l'essentiel, et l'essentiel c'est quoi ? Ça se décline, c'est le sens de l'histoire, le sens de l'effort, le sens du partage, ça se décline comme ça à l'infini, le sens de la famille. Ça c'est la première campagne que l'on a faite et derrière ça, vous, j'espère là encore vous les avez vus sinon j'en ai quelques-uns pour ceux qui n'en auraient pas encore vus, on a travaillé sur des magazines. Ces magazines, il y en aura 3 par an, ils reprennent un peu toute l'offre du territoire, ils la déclinent aussi de manière

évènementielle et l'intérêt de ces magazines c'est parfois déjà de vous reconvaincre tous et de reconvaincre les habitants des potentialités, de la densité de l'offre de notre territoire, parce que c'est d'abord par nous et par le collectif que repassera aussi la promotion. Donc, ces magazines, ils seront 3 fois par an, ils permettent de valoriser l'ensemble du territoire au niveau des clientèles, évidemment des supports qui sont plus numériques, on a réinvesti les réseaux sociaux et on continuera à le faire, on accueille aussi des bloggeurs, je ne sais pas si vous êtes les uns et les autres en ligne, on a partagé la semaine dernière pas moins de 11 articles qui avaient été écrits par des bloggeurs que nous avons accueillis quelques semaines plus tôt qui étaient tous plus élogieux les uns que les autres, pas parce qu'on leur a demandé, juste parce que l'émotion qu'ils ont vécue, l'expérience qu'ils ont vécue, elle leur a semblé extrêmement forte. On a eu des articles autant sur le tourisme de mémoire que sur les visites de centre villes, que sur des produits de dégustation qu'on a présentés, etc... Il y en avait un qui s'intitulait « in love with Lens ». Alors, la deuxième partie de notre travail donc là c'est la partie communication mais la communication ne suffit pas, parce que si on communique et que derrière l'expérience est décevante, on fait pire que mieux, du coup il y a tout un travail qui est fait sur la structuration et la qualification de l'offre, pour créer des rendez-vous, pour faciliter et susciter la découverte du territoire, à la fois des rendez-vous récurrents de visites guidées un peu traditionnelles autour des sites phares du territoire, comme vous le voyez sur le premier côté autour du patrimoine Art Déco, du patrimoine Première Guerre et puis des choses qui sont nouvelles qu'on met en place pour aussi faire sortir les gens du Louvre-Lens et les amener à découvrir le territoire. La dernière expérience, elle est en lien avec l'exposition amour, peut-être certains ont été amenés à témoigner, on a collecté des histoires d'amour auprès des habitants du territoire et on allait les cacher à plein d'endroits du territoire et avec une application qui s'appelle le géocaching et qui connaît une communauté importante d'utilisateurs. On invite les gens à aller rechercher les histoires d'amour au fil du territoire et comme ça, on les attire sur le territoire et c'est un gros succès. Je vais très vite, je suis désolée, on aussi créent et ça, ça fonctionne vraiment très bien, tant auprès de visiteurs locaux, que d'habitants et c'est des temps un peu privilégiés qu'on appelle les rencontres « bière, fromage » « les apéros bière, fromage », chaque fois dans un lieu différent, tous les premiers vendredis du mois, on propose aux gens autour d'une bière et d'un fromage, souvent choisis en lien avec le lieu, de venir découvrir un nouveau site, de même des petits déjeuners et des night walk sur les terrils ou encore la sortie récente d'un pass à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération qui propose douze dégustations dans des commerces de bouche du territoire. On a repensé et ce n'est pas fini, nos espaces d'accueil, aujourd'hui l'espace de la rue de la Gare a été repensé avant que nous n'investissions les locaux de la ville de Limoges mais aussi le point d'informations touristique qu'on avait depuis plusieurs années sur la base du 11/19, on a décidé d'en faire un café, un café pourquoi ? Parce que finalement aujourd'hui les gens ils sont en recherche de service, quand vous êtes sur la base 11/19, que vous avez randonnée, vous avez soif, vous avez envie d'aller aux toilettes, et donc on a créé ce petit café qui est aussi un espace de convivialité au travers duquel on partage l'offre du territoire. Enfin, on ne ferait rien sans nos partenaires et donc on a créé aussi des temps pour partager avec nos partenaires, propriétaires de chambres d'hôtes, hôteliers, restaurateurs, musées, associations, tous ceux qui ont envie de nous rejoindre dans la dynamique, des temps où on partage, où on co-construit l'offre et c'est ce qu'on a fait déjà à quatre reprises sur l'année 2018. Rapidement en 2019, l'idée c'est de poursuivre dans ce sens et d'aller vers le développement de séjour autour des différentes thématiques, d'impliquer davantage encore les habitants dans l'offre touristique à la fois comme prescripteurs mais aussi comme contributeurs, voir comme accueillants, voir comme offreurs et puis, on a un vrai sujet autour de la mobilité touristique, il y a un travail à faire avec les acteurs publics et privés du transport pour faciliter notre offre et relativement dispersés à l'échelle du territoire, il faut qu'on aide nos visiteurs, qu'on leur fluidifie le parcours sur l'ensemble du territoire. J'ai bientôt terminé, je vois que le Président me regarde.....

M. ROBERT : Normalement c'est le rapport d'activité 2017, là on est déjà à 2019.....

MME WILHELM : avec les perspectives 2018.

M. ROBERT : On va faire 2020 en même temps.

MME WILHELM : Je termine juste deux autres aspects très importants, je le disais tout à l'heure, j'ai expliqué la phase d'inspiration et peut-être je ne pourrai pas revenir avant longtemps donc j'en profite pour passer tous les messages, public captif. J'expliquais tout à l'heure dans le processus de destination, on est une destination émergente et donc il faut qu'on existe et pour exister, il faut investir massivement la phase d'inspiration, c'est-à-dire qu'on doit communiquer pour être vraiment

présents et venir à l'esprit des gens qui, à un moment donné, vont se dire, où est-ce que je passe mon week-end ? Qu'est-ce que je vais voir ? Quelle nouvelle expo ? Et donc, on a besoin d'investir massivement sur la présence digitale, sur les réseaux sociaux, sur la communication et c'est les efforts qu'il nous faudra faire à partir de 2019 dès lors que l'on a défini la destination. Pareil, autres moyens de faire venir des gens, c'est de créer un événementiel fort fédérateur, festif et culturel, beaucoup de destinations en France l'ont fait, c'est le cas de ce qu'il se passe à Nantes, sur le voyage à Nantes, c'est le cas évidemment plus prestigieux de ce qu'il se passe à Lyon. L'idée c'est de s'appuyer sur la tradition de la Sainte Barbe qui est une tradition qui est encore fêtée, mais qui est peut-être en perte de vitesse, pour petit à petit à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, réussir à faire émerger un événementiel fort autour de cette tradition et à le renouveler à impliquer les jeunes générations et à faire venir autour de cet événement. C'est le pari que l'on relève avec la Communauté d'Agglomération et la Mission Louvre Lens à partir du 30 novembre et jusqu'au 4 décembre sur le territoire pour une édition zéro, qu'on espère voir grandir et grossir pour à terme être un vrai événement d'attractivité qui fera parler de l'agglomération. Bon, après je reviens sur des choses beaucoup plus prosaïque, les moyens donc juste pour que vous ayez une idée de combien ça coûte tout ça, le budget 2018, c'est quoi, c'est 1 300 000 €, ça permet de gérer tout le travail de l'Office de Tourisme et un musée, je le redis parce que c'est non négligeable dans la balance, 1 000 000 € de subvention de la CALL, 220 000 € de compte, de chiffres d'affaires que nous générons nous-mêmes par le biais de l'accueil des groupes de la boutique et 80 000 € d'autres subventions. Je rappelle que le musée est gratuit, ce n'est pas là qu'on génère le chiffre d'affaires. En répartition, effectivement on a 210 000 € qui partent pour la gestion de l'ex Lens 14-18, 660 000 € de ressources humaines dont 50 % dédiés à l'accueil, on a un métier de services, 180 000 € dédiés au fonctionnement des lieux, 100 000 € la communication et 150 000 € sur le commercial. La collecte de la taxe de séjour qui, vous le savez, a été votée lors du précédent conseil communautaire doit nous permettre de renforcer les moyens, je vous l'ai dit pour exister en phase d'inspiration, il nous faut des moyens, il faut investir, pour pouvoir développer le tourisme sur l'activité, c'est la même chose à toutes les échelles, j'ai envie de dire quand les élus font campagne, ils ont besoin d'argent pour investir la communication pour être connus, c'est exactement la même chose pour une destination. Dernier point rapide sur la question du Mémorial 14-18 Notre Dame de Lorette, pour vous donner un point d'actualités de ce qu'on a changé depuis quelque temps et j'ai fini juste après, là pareil, un équipement qu'il fallait ancrer localement, en faire en même temps une porte d'entrée du site du Tourisme de Mémoire en région et créer des liaisons et des parcours avec l'ensemble de l'offre du territoire. Les constats qu'on avait faits fin 2017, c'est qu'effectivement, on avait un nom qui portait peut-être à confusion, qui ne permettait pas en tout cas de localiser concrètement au pied de la colline de Notre Dame de Lorette, un déficit de signalétique, une absence de charte graphique, c'est un peu technique, peu de politique événementielle et les outils de médiation qui étaient adaptés. Donc, on a commencé à travailler, on a renommé le site, donc ça s'appelle le Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette et ça comprend le site complet, c'est-à-dire, l'Anneau de la Mémoire, la Nécropole et le Centre d'Histoire et ces trois sites qui constituent l'expérience mémoriale globale avec effectivement un petit travail de logos types qui va nous permettre de renforcer la signalétique à l'échelle de l'ensemble du site, je passe rapidement et puis une nouvelle identité graphique qui nous permet aussi d'être facilement identifiés parmi une offre là-aussi pléthorique de sites de Mémoire. Je terminerai juste sur le Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette, pour redire que notre ambition c'est aussi de porter des événementiels sur ce site pour, vous le savez à l'issue de la fin du centenaire, fidéliser les visiteurs, diversifier les publics et pour ça on a commencé à le faire, vous avez peut-être entendu parler de la « Wool War One » qui était une exposition qui reste d'ailleurs visible jusqu'au 26 novembre. On va proposer de nouvelles approches mémorielles en reliant avec d'autres offres du territoire, on va travailler sur des expositions avec des regards d'artistes contemporains mais aussi travailler le lien avec des événements comme le Trail des Poilus la jonction avec les véloroutes, etc... Pour faire en sorte que ce site, au-delà des temps de commémoration poursuive son développement touristique, et voilà j'ai terminé.

M. ROBERT : Donc, elle a récupéré 3 ans d'un coup donc 3 fois 10 minutes, merci Sophie. Je pense que l'intérêt, c'était comme vous l'avez compris, c'est de pouvoir avoir la démarche dans sa globalité parce que si on se cantonnait à 2017, on avait les premiers mois de l'amorce du tournant quelque part de notre politique touristique et je pense qu'au-delà du simple rapport d'activités qui est un peu l'obligation formelle qui nous est faite de devoir présenter l'activité de nos divers organismes dans lesquels on apporte une contribution assez significative que l'on a créée, c'était important en complément et en marge de pouvoir avoir cette vision globale de l'offre touristique telle qu'elle a été conçue depuis le milieu de l'année dernière et qui se prolonge et dont on voit les premiers effets

aujourd'hui, donc c'est pour ça que dans la présentation même si elle est beaucoup plus longue de ce qui était prévu, il fallait au moins le mettre en perspective. Y a-t-il des questions ? Mais je pense que ça a été complet peut-être du coup, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui, très rapidement, un mot, « enfin » et puis un commentaire, vous l'avez senti à la fois par la qualité de la présentation et par le débit qui est forcément rapide, étant donné le peu de temps qui lui est consacré, que nous avons en la personne de Sophie WILHELM une Directrice de l'Office de Tourisme, exceptionnelle. Donc, notre devoir c'est de la soutenir et de le faire tous ensemble parce que je crois qu'elle déploie ici une énergie que nous n'avons pas connue depuis longtemps, avant on avait une Directrice qui avait 2 de tension et encore pas tous les jours, et ici nous avons quelqu'un qui en veut, alors évidemment, chaque fois qu'il y a de l'enthousiasme, il peut y avoir des choses qui dérangent mais ce qui est essentiel, c'est de marquer qu'il y a quelques années de cela, nous ne pensions même pas avoir un jour à lever une taxe de séjour, nous nous sommes un peu querellés sur les montants à la séance précédente, à juste titre d'ailleurs, parce qu'on n'avait pas suffisamment travaillé là-dessus vraisemblablement, mais au-delà, ça veut dire que désormais nous sommes, nous l'étions déjà sauf que comme Sophie WILHELM l'a dit tout à l'heure, on ne le savait pas, nous sommes une destination touristique et maintenant nous sommes une destination touristique reconnue et qui va permettre à des dizaines, des centaines, peut-être des milliers de jeunes demain et de moins jeunes de réaliser leurs projets. Donc, moi je veux dire toute ma gratitude à cette Directrice avec laquelle je suis régulièrement pas d'accord mais qui a un immense talent.

M. ROBERT : Elle a une force de persuasion aussi complémentaire.

M. ROBERT : Katia.

MME BRETON : Oui, je vais compléter les propos de Jean-Marie ALEXANDRE. Tout à fait, moi depuis l'arrivée de Sophie, ça fait vraiment un an qu'elle n'a pas chômé et là-dessus, je lui renouvelle ma confiance puisque c'est vraiment très très agréable de travailler avec elle et j'en profite également pour remercier tous les membres du CODIR qui participent activement à nos débats lors des réunions pour que tous ces projets puissent se mettre en œuvre et puis qu'effectivement on puisse installer durablement dans cette dynamique qui était forte attendue depuis un petit bout de temps maintenant, merci Sophie.

M. ROBERT : Sans paraphraser Jean-Marie, rappelez-vous les précédents rapports d'activité qui n'étaient pas forcément de la même ampleur, c'est pour cela que c'est important, je pense aussi d'avoir mis cette mise en perspective même si on déborde sur le calendrier par rapport à l'aspect formel de pouvoir, voilà engager sur les années à venir. Christian et après Jean-François.

M. CHAMPIRE : Nous remercions bien sûr le compte-rendu qui a été fait et le dynamisme mais nous ne pouvons nous associer au dénigrement des personnels qui ne sont pas présents, ce n'est pas une façon de faire, ce n'est pas comme ça qu'on peut concevoir le service public, on a le droit de dire aux gens quand il y a des reproches à leur faire mais pas quand ils sont absents, on aimerait bien que ça cesse et qu'on gère les problèmes quand ils se posent et pas a posteriori.

M. ALEXANDRE : Oui, je pense que comme d'habitude, Christian a exprimé un état d'esprit, mais je peux d'autant plus dire ce que j'ai envie de dire, que la personne concernée a reçu, de la part de ceux qui siégeaient, je prends en témoin Dominique ROBILLART et quelques autres a reçu donc des remarques fondées que nous avons présentées en votre nom et qu'elle n'en a jamais tenu compte. Donc, si c'était la première fois qu'on en parlait, on pourrait dire : « ce n'était pas comme ça » mais comme ce n'est pas la première fois, d'ailleurs ce n'est pas la première fois puisque tout le monde s'est marré quand on en a parlé.

M. ROBERT : Allez Jean-François.

M. CARON : Oui, alors bon je vais couper cet échange, moi je vais m'associer à ce qu'a dit Jean-Marie et je pense à ce que chacun pense, il y a un avant et un après, ce sera ma façon de dire et je ne vais pas en rajouter pour ne pas tomber non plus dans l'excès mais ce sur quoi je voulais insister, c'est qu'au travers de cette stratégie tourisme, ce qui se joue, c'est le changement d'image générale de notre territoire, ce n'est pas seulement que ça fait des touristes ou que ça fait des revenus etc... C'est que ce n'est pas du tout pareil quand on regarde un territoire, que ce soit les gens du territoire et

donc c'est la question de la confiance qui revient derrière tout ça, si les gens viennent de l'extérieur c'est qu'on n'est pas si nul, excusez-moi, mais... On peut me reprendre là-dessus, moi je veux bien aller au dialogue, mais souvent dans le Bassin Minier, on s'excuse d'exister, c'est une formule que j'utilise souvent parce qu'on est porteur d'une image qui n'est pas simple et on a une difficulté à relever la tête au sens que, quand j'ai des Parisiens mettent au Parc des Princes : « Nordistes = pédophiles, alcooliques, consanguins », c'est une injure insupportable, certains supporters parisiens au Stade de France, pardon et donc moi je voulais insister là-dessus, la politique tourisme, quand elle est belle, comme ça vient d'être présenté, elle change le regard de nous-mêmes, sur nous-mêmes et c'est pour ça que c'est un outil de la résilience territoriale. C'est un outil de la résilience individuelle et collective. La résilience, c'est la capacité à rebondir après un choc. Ça fait deux siècles qu'on est dans un monde minier et la capacité d'en sortir, et bien c'est très, très compliqué et vraiment je pense que c'est une politique qui doit être soutenue parce qu'elle est porteuse de plus que la question touristique et d'ailleurs quand on regarde notre Projet de Territoire qui, je le sais, le Président, il revient toujours au Projet de Territoire, c'est au cœur de la reprise de confiance en nous, nous-mêmes et des acteurs extérieurs. Vraiment je voulais le dire, parce que c'est puissant je trouve comme politique.

M. ROBERT : Christian.

M. PEDOWSKI : Oui, merci Président, je pense que ce n'est pas très correct ce qu'on vient d'entendre, effectivement on peut exprimer un avis mais sûrement pas un mépris.

MME WILHELM : Est-ce que je peux me permettre d'ajouter quelque chose sur l'histoire de l'image ? Je sais que j'ai eu mon temps de parole. Je voulais revenir, sur ce que vous avez dit M. CARON. Quand je suis arrivée ici, quelque chose qui m'a frappée, j'ai rencontré beaucoup de gens, j'ai discuté avec les gens et il m'avait pris pour quelqu'un de la Métropole alors que je suis quelqu'un de l'Avesnois, ce n'est quand même pas pareil et tous me disaient, vous ne le saviez pas maintenant tout le monde le sait, ils me disaient tous, vous savez nous « on est des gens simples » et dans cette façon de dire, il y avait deux choses, il y avait quelque chose qui touche un petit peu effectivement à une forme qui pourrait tourner au complexe et en même temps pas du tout l'envie de changer. C'était aussi une forme de revendication, c'est-à-dire on est des gens simples et on a envie de rester simples et rapidement je me suis rendue compte, que c'était autour de ça, qu'on allait pouvoir travailler cette question de « la simplicité » parce que Léonard de Vinci disait « la simplicité c'est la sophistication suprême, ce n'est pas facile à dire mais c'est exactement ça, la simplicité ça a l'air simple mais c'est tout sauf simple et quand on a ça dans l'ADN du territoire, c'est vraiment quelque chose d'extrêmement précieux et donc l'idée c'est vraiment d'essayer d'être au plus près de ce que sont vraiment les gens de ce territoire et de réussir à faire partager ça à l'extérieur et de réussir à faire en sorte que chacun touche du doigt le fait que c'est vraiment précieux cette personnalité et cet art de la simplicité et que c'est quelque chose qui touche à la sophistication suprême et ce n'est pas de moi, c'est de Léonard de Vinci, donc c'est vraiment vers ça que j'aimerais qu'on arrive à traduire la communication touristique, ce n'est pas simple mais on va s'y atteler.

M. ROBERT : Vas-y Philippe.

M. DUQUESNOY : Oui, juste une remarque, on parle beaucoup d'humilité, l'humilité qui nous a été assez inculquée par les Compagnies Minières dans le temps, qui était plutôt un défaut. Je crois aujourd'hui que cette humilité est une force pour notre territoire et je crois que Sophie a bien su le comprendre et qu'elle sait le mettre en valeur.

M. ROBERT : D'autres remarques, d'autres questions à Sophie ? Non, je voudrais quand même conclure en remerciant Sophie et ses équipes parce que c'est Sophie qui présente, mais vous l'avez vu, c'est une équipe complète qui est à ses côtés, très peu renouvelée à la marge avec là-aussi les difficultés du quotidien pour pouvoir faire vivre ces lieux et faire vivre cette politique touristique que l'Agglo a souhaité depuis quelque temps et qui, là aujourd'hui prend effet d'une façon différente mais en tout cas dans une autre dynamique au quotidien et que chacun a pu apprécier ces derniers temps, notamment avec la mobilisation des équipes pour le centenaire et le week-end encore une fois avec les équipes aussi auprès de David PIERRU sur les différents sites à Notre-Dame-de-Lorette et à Vimy. Merci beaucoup Sophie. André je te laisse la parole pour la partie formelle.

M. KUCHCINSKI : Oui, je dirai pour l'essentiel c'est qu'on se rassemble tous pour la passion du territoire et c'est ce qu'on a ressenti dans ce rapport d'activité et donc voilà, ce rapport d'activité est porté à connaissance, nous en prenons acte, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on enchaîne avec le rapport d'activité du Syndicat Mixte des Transports, c'est ça ? Je pensais que c'était M. SIROP, c'est pour ça que j'avais inversé, ce n'est pas M. SIROP, M. DESCAMPS. Le temps que ça se mette en route, et bien c'est là, c'est rapide, allez-y.

M. DESCAMPS : Bonsoir à toutes et à tous, donc Benoît DESCAMPS, je suis Directeur de la communication du Syndicat Mixte des Transports. Je vais vous faire une rapide présentation du rapport annuel 2017, donc c'était il y a presque une année maintenant, les choses font et le projet BULLES fait qu'il s'est passé beaucoup de choses depuis mais on se contente de présenter l'année 2017 écoulée. Globalement les temps forts de l'année 2017, avant tout on a changé d'opérateur, historiquement depuis la création du réseau en 2005, c'était KEOLIS qui exploitait pour nous le réseau dans le cadre d'une Délégation de Service Public, c'est TRANSDEV qui a remporté le dernier appel d'offres et qui exploite dorénavant le réseau, c'était le changement majeur en ce 1^{er} janvier 2017. En février, le Comité Syndical du S.M.T. a acté l'achat de nouveaux bus donc de type Kréalys de 18 m articulés hybrides qui n'existaient jusqu'alors sur le territoire. Avant de connaître la livrée définitive qui a paru un peu après, on avait le véhicule en blanc. Le fait marquant de ce début d'année 2017 est bien entendu la déclaration d'utilité publique obtenue par le Syndicat Mixte des Transports pour son projet BULLES, ce qui sous entendait le déclenchement officiel de la phase travaux, qui est intervenue à la fin du mois de mai avant d'arriver là, sur le mois d'avril on a lancé la modification du plan de déplacement urbain, là-aussi le territoire d'Artois Comm a vu son périmètre grandir de 35 communes et donc le S.M.T. par ricochets la même chose, donc on a lancé les modifications du P.D.U.. On a participé aux commémorations de la Bataille de Vimy qui était assez symbolique où il y a une rotation de bus qui a été réquisitionnée pour transporter les milliers de personnes qui étaient sur le site. Je l'ai dit au mois de mai, début des travaux du Bus à Haut Niveau de Service, quelques dévoiements de réseaux avaient été menés par les opérateurs donc électricité, eau, assainissement, gaz jusqu'alors mais les travaux vraiment sous maîtrise d'ouvrage et sanitaire ont débuté à la fin du mois de mai 2017, ça a été par la même occasion le lancement de la campagne de communication, pour rappel, distribution de flyers, campagnes radios 4/3 et l'ensemble des communications internet et papier qui ont été mis en œuvre pour l'occasion. En juin, on a commencé aussi la construction du dépôt de Grenay donc qui est le futur point central du réseau et qui accueillera les équipes techniques ainsi que le centre de maintenance et de remisage. On a lancé l'application BULLES travaux pour que les gens soient informés le plus rapidement possible et en temps réel de l'avancée des chantiers. On a eu le transfert de la compétence transport du S.M.T. sur le secteur, j'en parlais, des 35 communes qui ont rejoint l'Agglo de Béthune/Bruay en début d'année. En septembre, on a renforcé un peu plus la digitalisation du réseau en faisant les premiers essais d'information en temps réel sur la BULLES 1 qui était en test, où on pouvait via l'application TADAO savoir à quelle heure, passer son bus et où étaient les bus sur le réseau, donc c'était un premier pas vers ce qui nous attend avec le projet de Bus à Haut Niveau de Service. On a commencé aussi en septembre la construction du dépôt de Houdain, donc il y a un des deux autres dépôts neufs qui accueillera notamment la station de production d'hydrogène pour les bus hydrogènes qui sont exploités sur la future BULLES 6. En octobre, on a déménagé le Pôle d'échange de Bruay-la-Bussière et on a pris place sur la place de l'Europe à Bruay-la-Bussière à quelques centaines de mètres du Pôle Historique et enfin les chantiers se sont poursuivis, se sont accentués avec la fin d'année 2017 pour se poursuivre encore cette année. Donc, voilà en quelques mots les principaux événements de l'année. Au point de vue des effectifs, la montée en charge des travaux et des marchés fait qu'un certain nombre de recrutements ont été menés au S.M.T. pour quasiment doubler les effectifs et passer de 38 à 67 personnes avec notamment des emplois non permanents qui sont les ingénieurs qui ont été recrutés pour chapoter tant la maîtrise d'œuvre que les travaux de voirie, d'aménagements divers et variés directement sous maîtrise d'ouvrage S.M.T.. Si on rentre un peu plus dans les chiffres, et je vous demanderai de m'en excuser si je ne suis pas en mesure de répondre en détail aux questions qui pourraient les vôtres sur cette partie, mais je vais essayer d'être clair et rapide. Ce qu'il faut retenir, c'est que sur le budget 2017, on a une augmentation sensible des recettes dues au versement transport qui était provisionné mais pas encore utilisé, donc ce sont les provisions qui étaient faites jusqu'alors sur le budget du S.M.T.. Au niveau des résultats, on voit les premiers encours de dettes où jusqu'à présent le S.M.T. était endetté à zéro, là on a commencé à emprunter 55 millions d'euros sur les 210 millions qui seront empruntés en totalité sur le projet BULLES, donc c'était les premiers emprunts qui ont été menés en 2017. Une évolution du versement du délégataire où on voit que le pourcentage des dépenses liées au

fonctionnement a augmenté un petit peu dû à la nouvelle délégation de service public, nouveau service qui a été mis en place par les équipes de TADAO et cela se traduit concrètement par une contribution forfaitaire annuelle qui évolue un tout petit peu à la marge de 51,9 millions d'euros à 52,7 millions d'euros en 2017. En ce qui concerne les évolutions de la masse salariale donc comme on l'a dit tout à l'heure, le recrutement de nombreux ingénieurs fait que la masse salariale a évolué très sensiblement de 11 % à 55 % sur l'année 2017 et ça s'est poursuivi en 2018 avec d'autres recrutements qui sont venus compléter les premiers qui ont été faits en 2017. Le produit du versement transport, une évolution sensible des recettes de fonctionnement où on voit que le versement transport est passé de 49,5 millions d'euros à 53,3 millions d'euros, je vais zoomer ça ira un petit peu mieux, en cette année 2017, ce qui était prévu dans le budget ce qui nous permet d'assurer la plupart des dépenses du Syndicat Mixte des Transports, pour rappel, ce sont les agglomérations membres qui participent, on a les subventions et le versement transport reste la manne financière n°1 du S.M.T. qui contribue à son fonctionnement. Un petit point sur les dépenses d'investissement, on a mené en 2017 les premières opérations pour le compte de tiers que ça soit des villes ou des agglomérations et on a dépensé un peu plus de 10 millions d'euros pour des opérations tiers dans le cadre essentiellement et uniquement des opérations liées au Bus à Haut Niveau de Service et aux travaux d'aménagement. Enfin, je parlais tout à l'heure des moyens financiers du S.M.T., comme se sont engagées les trois agglomérations membres à faire évoluer leur participation au S.M.T., on voit que celle-ci est passée de 3 millions d'euros à 4,4 millions d'euros en 2017 et va augmenter d'une manière linéaire pour se stabiliser à partir de l'année prochaine comme c'était convenu avec les trois agglomérations. Donc, voilà en quelques mots et très rapidement les chiffres et le rapport d'activités du Syndicat Mixte des Transports, si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas, celui-ci est téléchargeable en première page du site internet du Syndicat Mixte des Transports, et vous pouvez avoir l'ensemble du détail de ce rapport, si vous ne l'avez pas déjà eu ou consulté et je suis à votre disposition ainsi que les équipes du S.M.T. pour répondre à vos questions. J'espère avoir été assez rapide et concis.

M. ROBERT : Tout à fait, cela s'est limité à 2017 donc ça a été plus rapide. Des questions ? Pardon, Bruno.

M. TRONI : Ce n'est pas directement des questions au S.M.T., c'est plus une réflexion un peu générale dans le rapport d'activités, on a vu à un moment qu'il y a eu un choix de la motorisation qui a été effectué en 2017, souvenez-vous à l'époque, on était intervenu pour dire que le choix du diesel n'était certainement pas la meilleure solution préconisée, la preuve en est c'est que les taxes actuellement sur le diesel et je crois que ça va coûter un bon paquet d'argent au S.M.T. et donc à la population vis-à-vis de ce choix de motorisation et je pense que le choix du gaz naturel aurait été bien plus économique et bien plus écologique à l'époque mais que voulez-vous, c'est comme ça, il y a eu un choix qui a été fait, il va falloir maintenant en subir toutes les conséquences, ça c'est sur une partie du rapport d'activités. Je pense aussi qu'on en profite sur ce rapport pour rappeler notre position puisque notre collègue Pierre CHERET est absent, on va le faire à sa place, rappeler notre position sur la gratuité des transports en commun dans notre agglomération mais bien au-delà puisque le S.M.T. a une aire géographique qui concerne trois agglomérations et je pense que ça serait vis-à-vis de la population quand on parle de transition écologique, quand on parle d'environnement, quand on parle de réduire des émissions polluantes en termes de CO2, etc... que de pouvoir mettre à disposition ce transport en commun au plus grand nombre et quand on veut le mettre au plus grand nombre, il faut que chacun puisse y accéder, quels que soient les moyens financiers qu'il peut y apporter et ça on a un certain nombre d'exemples qui sont en train de se multiplier au niveau national, on arrive de plus en plus vers la gratuité de ces services et on s'aperçoit qui, de plus en plus, c'est un service qui est utilisé, qui augmente, qui a de moins en moins de problème de dégradations etc....Donc, je pense qu'il faudrait, Président, qu'on ait à un moment donné cette véritable réflexion, ce véritable débat politique puisque non pas qu'on ne veuille pas discuter avec le S.M.T. qui est une entité qui représente les trois agglós, ce sont des représentants mais je pense que ça doit être politiquement que l'on doit décider de cette chose-là et nous on souhaite qu'il y ait cette réflexion, non pas seulement sur la gratuité mais également sur l'évolution de l'ensemble des transports en commun, comment on peut irriguer l'ensemble du territoire le plus largement possible pour que notre population puisse y accéder. Donc, on profite de ce rapport pour relancer cette idée de débat politique encore une fois au plus haut niveau si possible.

M. ROBERT : Laurent.

M. DUPORGE : Oui, je vais compléter les propos de Bruno DESCAMPS et je voudrais associer à Bruno DESCAMPS l'ensemble des collaborateurs du S.M.T. et son Directeur Fabrice SIROP qui font un travail remarquable, ils sont sur des charbons ardents actuellement et ils leur restent encore quelques semaines pour tenir bon mais c'est vrai qu'ils ont vécu deux années et demi extrêmement chargées et il convient aussi de féliciter le travail qui est accompli, c'est un chantier hors norme qui s'est déroulé sur notre territoire, ils l'ont mené d'une manière tout à fait remarquable et nous aurons l'occasion évidemment d'y revenir. Je sais que Bruno TRONI aime les raccourcis et en l'occurrence Bruno, non il ne s'agit pas d'un moteur diesel, il faut quand même le souligner mais d'un moteur hybride et je t'enverrai d'ailleurs une publication parue, c'est une publication de presse spécialisée sur les motorisations dans les transports publics et cette revue spécialisée, c'est vrai que des spécialistes il y en a partout et pour toutes les énergies, dit deux choses : un, que le choix du S.M.T. de porter sa motorisation sur le moteur hybride est un bon choix, je le précise dans l'heure actuelle, c'est vrai que dans 5 ou 10 ans peut-être il y aura d'autres technologies mais qui peut dire aujourd'hui quelles seront ces technologies et qu'à l'inverse le choix de l'hydrogène que nous avons fait à titre tout à fait expérimental, nous sommes la première autorité organisatrice de mobilité à utiliser ce moteur hydrogène sur toutes nos lignes est par contre à l'inverse un choix risqué, et pourtant nous l'avons fait parce qu'effectivement de temps en temps, il faut participer à ces innovations, à ces expérimentations et donc nous en avons le choix d'autant plus que la ligne paraît parfaitement adaptée pour cela et bien nous avons fait le choix ... Comme quoi, ce que l'on peut penser parfois n'est pas tout à fait l'avis ou les opinions d'autres qui se disent d'ailleurs spécialisés, mais je t'enverrai cet article parce qu'il est fort intéressant. Voilà, s'agissant effectivement de la motorisation. Sur le débat effectivement sur l'accès et la gratuité à ce réseau de transport, je te rejoins parfaitement, le débat doit avoir lieu, je rappelle qu'une commission de travail s'est mise en place d'ailleurs au sein du Syndicat Mixte des Transports. Ils vont sur les territoires analyser les gratuités qui ont été mises ici et là en place. Ils reviendront avec une expérience et cette expérience pourra être relatée effectivement non pas devant le Syndicat Mixte des Transports qui n'est composé que de représentants des Communautés d'Agglomération et qui n'ont pas pouvoir, je le dis, et responsabilité d'entériner une décision aussi importante que celle-ci puisque les conséquences financières vont devoir être portées par les Communautés d'Agglomération mais devant les trois Communautés d'Agglomération, celle de Lens-Liévin, celle d'Hénin-Carvin et celle de Béthune/Bruay, donc ce débat doit avoir lieu, je pense que les Présidents vont se retrouver à un moment donné ou l'autre pour définir une date et je pense que ce sera un débat extrêmement intéressant qui portera, d'ailleurs Bruno pas seulement sur la gratuité, qui portera aussi sur l'ensemble de ce réseau, le B.H.N.S. bien évidemment mais tu as eu raison de le compléter, le réseau complémentaire puisque je ne vais pas dire en tout point, de ces territoires on doit avoir accès à un transport public parce qu'on pourrait le dire mais on sait très bien que cela n'est pas faisable mais en tout cas de faciliter au mieux et au plus cet accès au transport public, donc je te rejoins sur cette demande de débat parce qu'elle est forte intéressante et les services du S.M.T. pourront bien évidemment alimenter par des chiffres, par des expériences relatées, par leur qualité professionnelle simplement pour alimenter ce débat.

M. ROBERT : Juste pour compléter avant de te repasser la parole, preuve que c'est un débat global et pas un débat uniquement partisan dans le sens, rôle politique des parties. On a eu pas plus tard que cet après-midi et qui confirme les propos qu'il avait déjà tenus dans cette assemblée, un courrier de Pierre SENECHAL qui était sur la même logique, sur les questions des communes non desservies par le B.H.N.S. mais pour lesquelles un réseau de transport doit aussi permettre de pouvoir accéder dans de bonnes conditions à un réseau cadencé, tel que le B.H.N.S. va pouvoir proposer pour l'instant sur 3 lignes chez nous, sur 3 autres lignes sur Béthune/Bruay mais déjà dans un premier temps, comment l'offre de transport et le report peuvent s'organiser et le deuxième point, c'est qu'on a eu un entretien avec Alain WACHEUX et Christophe PILCH la semaine dernière justement sur le temps d'organisation de ces questions pour que les décisions puissent au moins en tout cas, le débat puisse être commun et la décision, quelle que soit la décision, devra aussi être commune parce que là aussi on est sur ces enjeux qui nous dépassent aggro de Lens-Liévin comme aggro d'Hénin/Carvin ou Béthune/Bruay. On est dans cette logique d'organiser ce débat mais en mettant tout sur la table y compris les questions financières pas que les questions financières, y compris les questions de report de lignes, et pas que ces questions-là, pour dire de pouvoir avoir une question de mobilité dans son ensemble qui puisse être portée à connaissance et échangée en toute connaissance de cause pour une décision qui sera là-aussi lourde dans un sens ou dans un autre, Bruno.

M. TRONI : Président, on ne veut pas orienter le débat que sur la motorisation parce que c'est ridicule, il y a d'autres enjeux à discuter. Bien préciser Laurent, même-moi si je fais un raccourci et tu en fais

un tout aussi important puisque tu parles que d'hybride mais tu ne dis pas que c'est de l'hybride Diesel, mais dis le, il faut le dire que c'est quand même bien de l'hybride gasoil mais il y avait d'autres solutions, il y avait le gaz, il y avait l'éthanol qui coûte beaucoup moins cher etc... Bref, je referme le débat, tout en sachant que par exemple, on vient de voir que Pau qui vient de lancer sa nouvelle ligne après un examen attentif, vient de choisir l'hydrogène puisque ça sera la première ligne quasiment au monde et c'est le seul carburant qui répond à la COP 21, je vous le rappelle, l'hydrogène, bon bref. On referme le débat sur la motorisation, on ne va pas rester sur le débat de la motorisation moi sur le débat qu'on a besoin, non pas qu'on veut chuintier encore une fois les représentants du S.M.T. qui vont aller faire leur périple, aller voir comment ça se passe ailleurs sur la gratuité etc... Je pense que c'est normal, c'est le S.M.T. et une décision de cette importance doit être prise au plus haut niveau politique des agglomérations et c'est là que ça doit se jouer, c'est l'avenir de notre territoire de permettre à notre population de pouvoir se rendre partout sur l'ensemble du territoire que ça soit les lycéens, les collégiens, l'université, etc... de pouvoir se déplacer facilement et de rentrer dans un cadre qui soit le plus écologique possible. Donc, c'est une opportunité que les 3 agglos ont, de se positionner sur le sujet-là, et donc c'est bien une décision politique. On peut évidemment entendre les techniciens, etc...mais nous on veut que ça se situe à ce niveau-là.

M. ROBERT : C'est dans cet esprit-là que c'était évoqué. Jean-Marc.

M. TELLIER : Oui, moi je ne serai pas très long, je ne veux pas compléter ce qu'a dit Bruno, mais simplement moi je crois que ce soir, moi je voulais faire part de mon contentement qu'on puisse avoir ce genre de débat depuis qu'on en discute ici, je crois que l'on peut se féliciter et puis j'espère que les trois Présidents des agglos vont faire vite pour se mettre d'accord à ce qu'on puisse avoir ce débat qui me paraît important parce que je crois qu'aujourd'hui on sait tous qu'il faut qu'on tranche et il y aura vraiment beaucoup de choses à prendre en compte dans ce débat et je rejoins Bruno mais vous le savez, nous on a pris l'initiative d'aller à Dunkerque et on ne manquera pas d'en prendre d'autres aussi pour aussi se forger et j'invite chacun à prendre des initiatives pour se forger son avis et pouvoir mesurer à ce que ça veut dire dans la décision à prendre.

M. ROBERT : Patrice et puis après Christian.

M. DELALEU : Oui, sur les dessertes des communes rurales avant que le B.H.N.S. ne soit mis en place et tout, on avait fait une expérience il y a quelques années, les taxis sur téléphone et ça n'a pas été un grand, grand succès, il y avait eu très peu d'appels maintenant avec le B.H.N.S., c'est à envisager, à regarder d'un peu plus près.

M. TELLIER : Juste si je peux me permettre, juste je partage l'interrogation des communes rurales mais je pense qu'il y a au-delà aussi parce qu'on a aussi des villes qui n'ont pas forcément un réseau qui amène aux trois lignes et on a aussi des fois même quand la ligne qui traverse la commune, on a des quartiers qui sont isolés aussi, il faut regarder l'ensemble.

M. ROBERT : C'est ce qu'on disait tout à l'heure, là il y a un réseau qui est un réseau structurant, c'est une première étape. Il y avait la question aussi du redéploiement des kilomètres qui ont été redispachés de par la création ce Bus à Haut Niveau de Service pour pouvoir donner une autre desserte dans d'autres quartiers et rabattre sur ce réseau cadencé, il y avait aussi cette question-là au départ. Christian.

M. CHAMPIRE : Je félicite le S.M.T. pour son installation à Grenay, il n'y a pas de souci, mais je suis extrêmement inquiet. Je suis extrêmement inquiet de ce qui s'est fait pendant les vacances de Toussaint, le tapis a été refait devant le S.M.T. et tout. Il y avait une ligne blanche continue qui avait été tracée par la CALL, puisque c'est la CALL qui gère cette partie de la voie publique, il avait fallu mettre des plots blancs pour empêcher les conducteurs qui ont besoin de leur permis de conduire pour pouvoir travailler pour les inciter à respecter le code de la route et faire que ce soit de Mullie ou du S.M.T. les empêcher de traverser, les travaux ont été faits pendant les vacances et on a mis devant ces entreprises, des pointillés pour leur permettre de traverser. C'est de la folie, on est en plein virage, il n'y a pas la possibilité de voir à la fois à droite et à gauche en même temps, il va y avoir un accident, un accident grave, donc moi je demande réellement au Président, à ce que vous preniez toutes les mesures pour que la ligne blanche soit retracée de façon continue afin que le maire de la commune que je suis, puisse remettre les plots blancs parce que si aujourd'hui je mets des plots blancs sur un passage en pointillé, je suis sûr de perdre au Tribunal Administratif, ça n'aura pas de

sens. Donc, je vous demande d'intervenir rapidement parce que si on a un accident, c'est la vie des gens, c'est la vie des travailleurs, et on ne peut pas leur dire de jouer à la roulette russe et de regarder à droite et à gauche en même temps et de traverser. Donc, ce n'est pas sérieux de la part de l'entreprise, on parlait tout à l'heure des problèmes d'ingénierie, ce n'est pas sérieux de la part de l'entreprise qui, avait une ligne blanche au départ et qui, quand elle rend le travail, met des pointillés devant les sorties d'entreprises.

M. ROBERT : Vaut mieux dans ce sens-là, parce qu'on a le cas inverse route de Lille, où nous avons des pointillés et on a eu une ligne blanche qui a été faite, donc on a dû remettre des pointillés de chaque côté mais on va regarder si c'est une ligne blanche, il n'y a pas de raison, il faut aussi reprendre la signalisation qui va bien et qui est normale par rapport au schéma qui a été présenté notamment dans l'implantation du dépôt, parce que dans l'implantation du dépôt, c'était prévu aussi une sortie de l'autre côté, tout à fait. Donc, on regardera ça Philippe, c'est nous qui avons fait les travaux. Bon, on regardera qui les a faits mais on remettra la ligne blanche.

M. DUPORGE : C'est tout, on va le faire.

M. ROBERT : Voilà, il y a d'autres remarques ou d'autres questions sur le rapport d'activité ? Non, il me reste donc à remercier M. DESCAMPS qui fera aussi le porte-parole par rapport à ses collègues, par rapport à l'activité de 2017 et le rapport qui a été présenté. Le dernier rapport d'activités pendant que Monsieur Vianney LEVEUGLE se présente, pour pouvoir en faire la présentation, je dois laisser la parole à André KUCHCINSKI pour la délibération n°16, la partie formelle.

M. KUCHCINSKI : Donc voilà rapport d'activité du S.M.T. donc toujours porteur d'échanges et ce n'est pas terminé et donc nous actons que ce rapport d'activité a été porté à notre connaissance Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, et donc on arrive maintenant sur la présentation du rapport d'activités du SIZIAF. C'est bon, allez-y.

M. LEVEUGLE : Merci Monsieur le Président, le rapport d'activité 2017 pour le Syndicat Mixte du S.I.Z.I.A.F., juste un petit rappel sur ce qu'est le S.I.Z.I.A.F., c'est bien un Syndicat Mixte qui réunit les deux agglomérations de Lens-Liévin et de Béthune/Bruay depuis 2014 avec une compétence unique qui est l'aménagement, la gestion et le développement économique du Parc des Industries Artois Flandres qui est une ZAC située sur les deux communes de Douvrin et Billy-Bercléau donc qui compte en fin 2017 4 700 salariés pour 70 entreprises. Trois points, un point sur la gestion, un point sur le développement économique et sur les aménagements, sur la gestion peu de changement en 2017, nous faisons toujours l'entretien des 17 km de voiries, d'éclairage public et des 36 hectares d'espaces verts. On gère le point de captage d'eau potable et la distribution d'eau avec une station d'épuration qui est mise en gestion avec une D.S.P. auprès de VEOLIA et nous avons également un réseau de fibre optique qui est mis au service des opérateurs de téléphonie. Les coûts d'entretien des espaces publics en 2017 sont en phase par rapport à 2017, toujours avec les grands thèmes de la collecte et le rejet des eaux pluviales, des espaces verts, on reste à 128 000 € d'entretien, l'éclairage public 37 000 €, un salage déneigement surveillance, voiries et réseaux divers, on reste dans une fourchette de l'ordre de 700 000 €/an de frais externes d'entretien. Les bâtiments d'activités, on n'a pas construit de bâtiments l'an dernier, on reste propriétaire de 6 bâtiments avec une vingtaine de locataires pour 20 000 m². On a eu 3 nouvelles entreprises qui ont intégré l'Hôtel d'Entreprises à savoir : Iris Informatique, l'Association Santé au Travail et Dalkia qui ont pris chacun une cellule, le bâtiment Regain a été loué à la société MB Cloud et nous avons au 31 décembre, 2 cellules du bâtiment Regain de disponible. Les loyers sollicités en 2017 étaient de l'ordre de 900 000 € pour l'année et les travaux d'entretien ont nécessité 75 interventions pour 90 000 €, on a toujours un taux d'occupation des bâtiments qui est supérieur à 90 %, 98 % en 2017. Nous avons une crèche inter-entreprises qui est construite et gérée par une société privée, Rigolo comme la vie, donc plusieurs entreprises utilisent le service, à noter qu'à partir de septembre 2017 donc la Française de Mécanique n'a plus souhaité utiliser le service et donc l'agrément de la crèche a dû être réduit d'une dizaine de places. L'aménagement du Parc toujours dans le sens du développement durable, quels sont les points importants en 2017 ? C'est effectivement le compactage de la Française de Mécanique à la demande de P.S.A.. Le bâtiment 1 de la Française de Mécanique qui accueillait l'usinage des premiers moteurs a été déconstruit par la Française de Mécanique pour accueillir le parking et un certain nombre d'utilités dont notamment le C.E., les Syndicats et l'accueil de l'entreprise. L'E.P.F. a

acquis une bande de 23 hectares le long de la Nationale 47 à la demande de la Française de Mécanique et cette opération l'E.P.F. après des constructions notamment des bureaux de la Française de Mécanique, l'E.P.F. donc cédera les terrains au S.I.Z.I.A.F. pour reconquérir et proposer après aménagement de nouvelles parcelles aux entreprises et nous avons en 2017 effectué une étude de faisabilité d'opportunités non seulement sur les 23 hectares dont l'E.P.F. est maintenant propriétaire mais aussi sur les deux fois 30 hectares au Nord et au Sud du Site qui vont être libérés dans les prochaines années. Donc, vous avez ici, une vue qui est une vue d'architecte, du site de la Française de Mécanique, Française de Mécanique qui faisait 140 hectares. Déjà en 2015, il y a eu 10 hectares qui ont été vendus à la Société Atlantic pour l'implantation d'une nouvelle usine de production de pompes à chaleur et de chaudières et donc le bâtiment 8 a été revendu, on le verra après donc à la société Simastock pour en faire un lieu de stockage et nous parlons dans l'étude, nous parlons de la bande ouest qui se trouve le long de la Nationale 47 et des terrains qui se trouvent au nord et des terrains qui se trouvent au sud des deux bâtiments qui resteront donc le cœur de la Française de Mécanique qui produiront 3 grandes familles moteur. Dans la construction durable, il faut aussi noter la déconstruction d'un bâtiment qui s'appelait le bâtiment Fil Artois, qui était un bâtiment qui accueillait une société qui appartenait au groupe belge Beaulieu qui produisait de la fibre synthétique pour les tapis moquette, l'entreprise ayant cessé son activité en 2009, elle a recherché un nouvel acquéreur sans jamais le trouver et nous avons sollicité l'E.P.F. pour racheter le bâtiment et le déconstruire, ce qui a eu lieu donc en 2017 effectivement pour retrouver un terrain d'une vingtaine d'hectares que nous proposons à un promoteur de bâtiments immobiliers qui s'appelle Prologis et qui va développer ce qu'on appelle le Prologis Parc sur 45 hectares. A noter que tout ce qui était récupération sur le bâtiment a pu être fait et notamment on a eu toute une politique pour concasser les bétons qui ont déjà servi en 2018 pour faire les plateformes des voiries d'accès. Vous avez ici, une vue du nouveau Prologis Parc qui est en train de se construire le long de la 941 qui est en fait la départementale qui mène de la 47 avec l'échangeur ici vers Béthune et le long de cette voirie, vous allez avoir dans le futur, 4 bâtiments dont 2 sont en construction actuellement, l'un pour La Poste et qui construit là une grosse plate-forme de distribution de colisissimo, ce sera une des 7 ou 8 grandes plateformes de distribution de colis en France et un deuxième bâtiment qui est aussi en construction, un bâtiment sur une première phase de 30 000 mais qui peut être étendue à 72 000 et qui accueillera Géodis. L'objectif pour tous les projets qui sont présentés en termes d'immobilier logistique, c'est d'avoir des projets qui nous permettent de localiser une vingtaine d'emplois à l'hectare vendu, c'est notre critère qu'on essaye de regarder à chaque fois et d'exiger de la part des promoteurs. Donc, pour accueillir le Prologis Parc sur la photo à côté, nous devons produire une voirie pour que les poids lourds puissent accéder aux différents sites. De même, on a viabilisé en 2018 le Parc Tertiaire, là du côté de Billy-Berclau, qui fait l'entrée de Billy-Berclau à partir de l'avenue de Sofia, qui est un petit espace de 6 hectares mais beaucoup plus proche des habitations et sur lequel on va accueillir des entreprises beaucoup plus artisanales, de plus petits niveaux. La première qui a été accueillie est donc la société ALUROL sur une parcelle de 6 000 m². Donc, troisième volet, c'est le développement économique, donc on a accueilli cette année comme je viens de le dire ALUROL, une petite société qui travaille l'alu pour des châssis et qui fait des volets avec une douzaine de salariés. Pose Immo qui s'implante et qui va accueillir 220 salariés sur le site, un investissement de 30 millions dans la mesure où le bâtiment sera livré au mois de décembre 2018 mais toute l'année 2019 sera nécessaire à Post Immo pour y installer des trieurs parce qu'on est dans de la logistique là avec, je vais dire beaucoup de matériel et beaucoup de moyens importants en matière de triage pour être extrêmement performant, on parle de 25 000 colis heure qui seront triés dans cette plate-forme. Autre société qui se développe sur le Parc, c'est la société donc Aquarèse, spécialisée dans tout ce qui est technologie du jet d'eau à très haute pression, ils produisent des machines-outils mais ils font aussi des travaux à façon et la société là, rencontre un grand succès et va doubler quasiment ses salariés lors des 5 années prochaines, donc il construit un nouveau bâtiment de l'ordre de 9 000 m² sur ce que nous on appelle l'avenue de Londres et la 941. Enfin, une petite société qui s'est implantée dans un bâtiment de 1 000 m² qui fait de la logistique et notamment de la livraison de canapés notamment et la société Bils Deroo qui a racheté le bâtiment 8 de la Française de Mécanique qui se trouve au sud, à côté d'Atlantic pour y mettre en partie la logistique dédiée à la société Atlantic qui se trouve juste à côté et pour pouvoir donc rendre service. Donc la promotion du Parc, on continue des publications avec le P.M.A. et les différentes agglos du P.M.A., nous irons encore cette année au salon de l'Immobilier d'entreprises le SIMI à Paris, comme l'année dernière et on répond aux différentes demandes d'implantation, voilà. Nous sommes toujours avec une politique environnementale forte, pour nous ça reste un axe majeur de développement. On a une politique environnementale basée sur 4 axes, c'est offrir un cadre de vie de qualité aux entreprises et aux riverains, on a préservé les milieux, la ressource naturelle et la bio- diversité, contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique et à la

lutte contre le changement climatique et l'optimisation des sols, toutes ces actions-là sont toujours illustrées. L'optimisation des sols, c'est effectivement reconquérir les friches avant qu'elles ne s'implantent pour y implanter de nouvelles entreprises, la biodiversité on a des actions assez importantes en l'état et on a pu accueillir et on le verra avec l'aide du C.P.I.E. de la Chaîne des Terrils, on a pu faire un diagnostic et offrir aux entreprises présentes sur le Parc un diagnostic faune/flore qui permet aussi de gagner un temps fou dans les implantations futures sur le territoire du Parc. Voilà juste une dernière diapo sur le budget, toujours en ligne par rapport aux années précédentes et c'est un budget qui à partir de l'année 2018-2019 va bien évolué mais on a toujours un recouvrement de fiscalité, c'est dire, c'est la part que la Communauté d'Agglomération de Béthune/Bruay reverse au SIZIAF et c'est 47 % de ce que versent les entreprises du Parc qui représente encore 2,9 millions et qui est la majeure partie des recettes complétée par les produits du Parc Immobilier, des locations de bâtiments et en face, on a, j'allais dire, une année moyenne avec peu d'investissements en 2017 mais dès l'année prochaine, vous verrez que les investissements se chiffrent à plusieurs millions d'euros pour accueillir les nouveaux sites logistiques et puis pour travailler sur le site de la Française de Mécanique. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. LEVEUGLE, Monsieur le Directeur, à la fois le travail et cette présentation. Y a-t-il des questions sachant qu'on a quand même pas mal de communes qui sont historiquement membre du S.I.Z.I.A.F. mais voilà qui sont restées membres dans l'esprit mais maintenant avec l'esprit communautaire en même temps ? André, y a-t-il des remarques ? Jean-François, oui il veut reverser sa part à l'agglo.

M. CARON : Non, juste très court pour dire qu'on parle souvent de troisième révolution industrielle ici, dans la presse et souvent c'est un peu caricaturé, simplifié et souligner que ce qui se passe au S.I.Z.I.A.F. est une illustration parfaite de ça. On a une zone d'activités, une zone industrielle qui est réputée en France, non mais je le dis parce que notre territoire a un gros enjeu là-dessus sur le changement d'images et l'arrivée de nouvelles approches de biodiversité, énergie etc... et on est plusieurs maires ici à y être présents, vraiment pour témoigner que c'est une zone qui a pris ses virages avant, beaucoup d'autres et c'est un outil de différenciation important, voilà. Je voulais vraiment remercier Vianney qui est un pionnier en la matière depuis très longtemps.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on s'associe à ces remerciements, à ces félicitations et quelque part cette orientation prise par le S.I.Z.I.A.F.. Il n'y a pas d'autres remarques ? André, rituel.

M. KUCHCINSKI : Donc pour conforter les propos de Jean-François CARON, là le S.I.Z.I.A.F. c'est également une petite équipe, une toute petite équipe et on retrouve encore des gens passionnés, passionnés par le territoire et passionnés par le développement économique. Donc, voilà nous vous demandons de prendre acte de se porter à connaissance. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On revient dans l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire, y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de notre réunion du 5 octobre 2018 ? Non, on considère que c'est adopté. Y a t'il des remarques sur les décisions qui sont prises selon les articles L 2122-22 et L 5211-10 du C.C.G.T. ? Pas de remarque non plus ? Il y a un propos préalable de Bruno TRONI, c'est ça ?

M. TRONI : Oui, Président, on avait l'occasion, lors de ce Conseil de poser des questions d'actualités, on vous avez interpellé sur ce sujet dans les délais qui nous avaient été accordés, donc on n'avait pas de question particulière mais l'actualité va très vite, donc on souhaiterait quand même aborder deux sujets avant ce Conseil qui demanderont certainement des réponses mais on va vous livrer nos deux questions . La première c'est sur le nouveau schéma départemental d'aire d'accueil des gens du voyage qui vient de sortir, puisque c'est assez récent, on l'a obtenu ces derniers jours par la Préfecture et par le Conseil Départemental. On regarde à ce sujet, qu'il y a un manque évident de places dans notre agglomération même si on sait que l'agglomération a fait des propositions par rapport à l'aire de grand passage, etc... qui n'ont pas été retenues par la Préfecture mais au niveau des aires d'accueil, je pense qu'il y a un travail encore à effectuer et même si on nous conseille de faire une aire de 20 places supplémentaires, je pense qu'il faudrait même peut-être aller au-delà, il s'agirait quand même de se réunir assez rapidement avec les Maires des communes de l'Agglomération pour travailler sur ce sujet, je pense que c'est quelque chose d'assez important, c'est la première question. La deuxième, sur la Mission Locale, je rappelle quand même que depuis 35 ans, les Missions Locales sont présentes sur l'ensemble du territoire national et en particulier dans notre agglomération et ils sont là pour ceux qui ont le moins d'opportunité et moins de chance. C'est le

premier réseau national pour l'accueil et l'accompagnement de 1,5 million de jeunes, elles remplissent une mission de service public, elles accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes sans obligation et sans risque de radiation pour qu'ils réalisent leurs projets et deviennent autonomes et à la surprise de tous en juillet 2018, donc c'est assez récent, l'absorption avec une expérimentation dans un premier temps des Missions Locales par Pôle Emploi a été annoncée par le Premier Ministre Edouard PHILIPPE. Cette annonce vient d'être récemment confirmée par la divulgation d'une note confidentielle du Ministère du Travail et à n'en pas douter cette soi-disant, rationalisation masque une recherche d'économie financière dont les jeunes et le personnel des Missions Locales feront les frais. Les élus que nous sommes, les élus locaux savent que nous apportons une réponse de proximité, que Pôle Emploi ne peut réaliser et la Mission Locale incarne depuis longtemps le service public territorialisé de l'insertion des jeunes. Donc nous devons, à mon avis, nous mobiliser pour nous opposer fermement ensemble au projet néfaste de fusion/absorption de ce gouvernement et à ce sujet, je vous invite, Chers Collègues, si ce n'est déjà fait, à lire le rapport présenté à Edouard Philippe qui s'intitule Cap 2022 avec un autre titre tout aussi important, je le cite, service public, se réinventer pour mieux servir et ses 22 propositions pour changer de modèle, et je vous invite à le lire et vous allez voir comment le gouvernement MACRON entend faire disparaître nos services publics au profit d'une privatisation dans tous les domaines avec beaucoup de choses et notamment les Missions Locales avec le Pôle Emploi, ça en fait partie de ces propositions et ce ne sont que des propositions pour faire des économies d'échelle au plus haut niveau parce qu'il va bien falloir récupérer l'argent, qu'il donne d'une main et on le reprend d'une autre, vous connaissez ce gouvernement et il y a entre autres, et vous verrez, je n'ai plus la page, il y a 113 pages à ce rapport, il y a une page on parle même de l'école maternelle et primaire et où on préconise de la transférer aux intercommunalités pour réduire les inégalités et donc, on a tout intérêt dans nos communes à faire très attention si on veut continuer à être au plus près de notre population et à défendre notre population et notamment tous les services publics. Donc, si vous ne l'avez pas encore fait, regardez rapport Cap 2022, vous allez voir, c'est assez effarant de l'avenir qu'il nous est promis par ce gouvernement MACRON. Voilà les deux questions qu'on souhaitait mettre en avant, avant le début du Conseil.

M. ROBERT : Sur la question des aires d'accueil, l'échange que l'on a eu avec Christophe PILCH et l'injonction qui a été faite par le Préfet notamment sur l'aire de grand passage en complément du nouveau schéma départemental qui nous impose une demande d'une aire supplémentaire, une aire familiale et aussi une rotation plus importante dans nos aires existantes, on passe également par un complément d'habitat adapté, donc on a demandé audience au Préfet pour pouvoir aussi là avec Christophe PILCH pour l'Agglomération d'Hénin-Carvin, avoir une logique globale parce qu'il faut aussi qu'on puisse se positionner sur l'organisation de notre territoire en termes d'aire d'accueil et aussi, que ça soit quelque chose de concertée à la base et pas uniquement d'imposée parce que sinon au rythme où on nous demande des obligations supplémentaires et sans concertation préalable, on ne sera jamais aux normes et quelque part, le constat qu'on a pu faire pour pouvoir aussi avoir à la fois les outils qui nous seront indispensables en cas de là aussi, d'occupation illicite comme on a pu l'avoir dans un certain moment, notamment les deux derniers étés, on ne serait pas dans les clous dans les bons délais. Donc, on a fait cette demande, pas plus tard que ce matin auprès du Préfet de façon concertée au niveau des deux aggloms compte tenu de l'ultimatum qui nous est donné avant la fin de l'année, pouvoir avoir une proposition et surtout de savoir quelle est l'orientation de l'Etat, notamment vis-à-vis de l'aire de grand passage et des propositions qui ont déjà été réalisées et qui se sont faites pour l'instant retoquées. Laurent un complément sur la Mission Locale, sur la question de l'emploi ?

M. DUPORGE : Oui, pour dire à Bruno effectivement que les Fédérations des Missions Locales, d'ailleurs se sont exprimées sur la question. Il y a une pétition d'ailleurs qui est actuellement en cours et qui est signée par l'ensemble des Présidents, des administrateurs des différentes Missions Locales, alors c'est effectivement aujourd'hui qu'un rapport qui a pour objectif de ne créer qu'un seul service finalement de l'emploi dans lequel on intégrerait les structures comme celles des Missions Locales, par souci d'économie bien évidemment, de rationalité budgétaire et puis aussi, il faut vous le rappeler, Chers Collègues, vous qui avez assisté à la création de ces Missions Locales, à l'époque l'A.N.P.E. n'avait jamais vu cela d'un bon œil. Il y a eu une forme de résistance des A.N.P.E. de l'époque qui avaient l'impression d'être dessaisies d'une partie de leurs prérogatives. Alors, je te rejoins pleinement, les Missions Locales ne sont pas simplement des endroits où effectivement on accompagne le jeune pour l'emploi, bien sûr ça en fait partie, mais il y a plein d'autres missions qui sont accomplies par ces Missions Locales que n'assuraient pas à l'époque l'A.N.P.E. et que n'assurent d'ailleurs toujours pas Pôle Emploi parce que ça n'est pas dans ses fonctions. Donc, je

voudrais quand même te rassurer parce qu'au Conseil Départemental et Jean-Marc pourrait te le dire et nous avons fait voter un vœu qui sera donc adressé bien évidemment à nos représentants sur notre refus de voir ce rapport être mis en application et je voudrais ici rassurer, quelque part l'Assemblée, puisque le Président Jean-Claude LEROY a rencontré il y a peu, un haut responsable de Pôle Emploi, qui signalait que cela avait été effectivement cité et éventuellement voilà une hypothèse possible mais que, ils en étaient très loin et que ce n'était pas dans les intentions de Pôle Emploi de favoriser cette fusion de l'organisme avec les Missions Locales, etc... Donc, je pense qu'au travers de l'entretien qu'a eu Jean-Claude LEROY avec ce haut responsable de Pôle Emploi, on peut être rassuré, mais il vaut toujours mieux être vigilant et tu as raison d'être vigilant et il vaut toujours mieux manifester notre opposition comme nous le faisons aujourd'hui mais on peut te rassurer que ce rapport restera dans les tiroirs comme beaucoup de rapports parfois.

M. ROBERT : On passe à l'ordre du jour avec l'examen des délibérations, pardon Jean-Marie, excuse-moi.

M. ALEXANDRE : Simplement un mot sur le..., disons ce qu'on appelle aujourd'hui de manière très moderne, des éléments de langage. Qui peut être contre le fait de faire des économies ? Tout le monde est d'accord pour faire des économies. Sauf que, dans la présentation qui est faite, que ce soit sur les retraites, que ce soit sur la manière de les calculer, que ce soit sur les médicaments remboursés ou non remboursés, que certains actes ne soient plus confiés aux médecins mais aux pharmaciens. Dans tous les domaines, ceci est présenté à chaque fois sous le regard de l'économie que l'on recherche, oui mais au profit de qui et dans quel but ? S'il s'agissait d'avoir une redistribution des richesses produites dans le pays plus juste et plus exemplaire évidemment que nous ne pourrions qu'applaudir à cette politique. En réalité, si économie il y a comme cela a été dit, c'est aux services de celles et de ceux qui vont faire de l'argent avec la santé, avec la précarité, avec la pauvreté et qui vont s'en gaver et c'est la raison pour laquelle, sur le principe nous ne pouvons pas applaudir à ce genre de manipulation. Le mot économie, en la circonstance, n'est pas adapté à la réalité de la manœuvre qui est proposée par le Gouvernement et il y a trop d'inégalités 19 % d'enrichissement chez les plus riches parmi les plus riches au cours de l'année 2017. Que sera 2018 ? Encore mieux. Et pour les autres, c'est plus difficile chaque jour. Vous regardez au moment où l'appareil qui est un petit peu... nous a alertés, regardez la carte de la mobilisation pour protester contre tout en fait, parce que les gilets jaunes samedi, sera un jour de protestation dans tous les domaines, le carburant étant la goutte d'essence qui fait déborder le vase des inégalités et le Ministre CASTANER dit qu'il ne tolérera pas le blocage du pays et bien, il va y avoir du boulot parce que de partout la protestation jaillit pour des motifs différents mais cela montre bien que chaque mesure qui est prise par ce gouvernement est une mesure qui va contre nos populations et qui va en faveur des plus riches parmi les plus riches. Ça n'est pas de l'économie, c'est disons, favoriser ceux qui le sont déjà énormément.

M. ROBERT : On aura l'occasion d'y revenir avec les motions tout à l'heure sur les trois sujets qui seront amenés à être débattus dans le cadre de ces motions. Sur l'ordre du jour, donc la question n°1 sur le repos dominical, c'est les dérogations, Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, c'est la même délibération que l'année dernière, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, puisqu'il vous est proposé cette délibération de portée générale qui, permet à chaque commune de la CALL qui le souhaite, ou qui ne le souhaite pas de déroger à ce repos dominical dans les événements effectivement de commerce.

M. ROBERT : Bruno.

M. TRONI : Oui, Président, je ne rentre pas dans les détails sur notre argumentation annuelle, on votera contre cette délibération.

M. ROBERT : Et bien on met aux voix. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est bon, tout le monde a pris part au vote ? Le Groupe Front National vote contre d'accord. La délibération n°2, toujours Laurent sur le Port Fluvial.

M. DUPORGE : Oui, grille tarifaire pour signaler que les redevances domaniales sont quasiment inchangées, une petite augmentation de 0,06 cts d'euro et les autres tarifs sur la redevance de quai, le stationnement des bateaux, les pénalités restent totalement inchangées. Je rappelle que ce Port

Fluvial avec 500 000 tonnes par an de trafic, est le 4^{ème} Port du versant Nord-Pas-de-Calais de la Région des Hauts de France, le premier étant Halluin, Saint-Saulve et Béthune.

M ROBERT : Des remarques, des questions ? Des demandes de vote ? On a d'autres délibérations qui concernent le Port Fluvial non ? La 2 est adoptée ? Alors on enchaîne, la 3.

M. DUPORGE : Le Port Fluvial dont la délégation se termine le 31 décembre 2018, une procédure qui a été lancée le 10 avril dernier, une procédure qui se révèle infructueuse puisque le Port de Lille n'a pas voulu présenter une offre intégrant les options d'aménagement de zone de terre-plein portuaire qui étaient demandées et donc, il vous est proposé de relancer cette procédure de Délégation de Service Public pour la gestion du Port Fluvial de Harnes.

M. ROBERT : Prolonger la délégation actuelle aussi pour pouvoir garder l'activité. Pas de remarque ? C'est adopté. La 4 sur les C.P.A. Alouette, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Voilà sur les zones industrielles de l'Alouette, pour rappeler le bilan de l'année 2017, rappeler qu'il y a sur une zone qui s'étend sur 80 hectares d'extension avec des travaux de terrassements et des postes de réseaux pour près de 1,4 million d'euros et puis des signatures de compromis de vente avec celles et ceux qui vont s'y implanter sur cette zone d'activité, sur cette extension, avec Parcolog en particulier pour 24 hectares, avec Virtuo pour 16 hectares et des contacts avec Poste Immo, avec IVECO, avec Mercedes-Gorrias, avec CTPLV et même la ville de Liévin pour l'implantation de ses services techniques. Le bilan au 31 décembre 2017, c'est une balance excédentaire de 2 121 420 € et je rappelle qu'en 2018, et bien évidemment vont être poursuivies les négociations amiables dans le cadre de quelques acquisitions foncières qu'il reste à faire, la poursuite des travaux de viabilisation pour un peu plus de 6 millions d'euros et surtout des compromis de vente avec Virtuo et Poste Immo et Parcolog évidemment, également.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : C'est très bien Laurent toutes ces informations sur ces entreprises qui vont s'installer, la question qu'on se posait l'autre jour avec François, c'est quel accès ? Parce que c'est bien d'investir sur le développement économique de la Zone des Alouettes mais par où ils vont passer tous ces camions ? Comment ils vont arriver tous ces salariés dans les entreprises ? Parce que si c'est la sortie actuelle de Liévin à Bully-Grenay, elle est déjà à saturation, c'est déjà extrêmement compliqué, et donc quel est le projet de développement pour pouvoir accéder à cette zone, parce qu'il n'y a rien de pire qu'une zone où l'accès est compliqué.

M. DUPORGE : Oui, enfin je partage tellement ton avis que je signale que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a sollicité notre agence d'urbanisme l'AULA pour travailler effectivement sur l'amélioration de la desserte de cette zone industrielle qui, aujourd'hui est quand même desservie, il y a des entreprises qui y sont, elles y vivent bien. Je vous signale qu'il y a de grandes réussites d'ailleurs sur cette zone industrielle des Alouettes, ces accès qui vont être effectivement améliorés dans le cadre de cette extension, je ne vais pas me plaindre de 80 hectares d'extension et de plus de 1 500 emplois créés, il faut s'en féliciter. Notre responsabilité aujourd'hui bien évidemment, elle est de faire en sorte d'améliorer l'existence, c'est donc la réflexion qui est lancée aujourd'hui par l'AULA et je pense que nous devrions avoir dans peu de temps les résultats de cette analyse de l'AULA mais donc effectivement la réflexion est aujourd'hui lancée et c'est vrai que tu as raison, que c'est aussi notre responsabilité d'examiner ces questions-là et d'essayer d'y apporter une réponse qui soit la meilleure possible.

M. ROBERT : Plus globalement, on a saisi la D.I.R. pour l'ensemble des sorties dans le sens, en allant vers Calais parce que ce qui est constaté à la sortie Liévin, Bully, Grenay, c'est qu'on a sur l'ensemble du linéaire avec des difficultés à Loos-en-Gohelle aux heures de pointe ou alors à Loison sur l'ensemble des sorties qui se situent sur la direction de Calais, on a un problème assez important et sans parler des goulots d'étranglements qui existent encore en attendant la fin des travaux du Département à Aix-Noulette. Donc, l'enjeu est vraiment très conséquent notamment dans le développement de la zone, mais on est aussi contraint là aux accords à trouver avec la D.I.R. et on essaye de trouver par rapport à ce qu'évoquait Laurent sur la commande qui a été passée à l'AULA d'amener une solution quelque part et de ne pas uniquement faire une demande en disant il y a des problèmes, voilà. Donc, c'est un peu dans cet esprit-là qu'on a sollicité l'AULA pour pouvoir

agrémenter notre dossier de proposition concrète et de réalisations qui seraient possibles de faire sur ces sorties sur notamment sur cette sortie liée au Parc d'Activités. Une demande de vote, Bruno, pardon.

M. TRONI : Oui, non c'est justement pour préciser notre position sur la 4, la 5, la 6, la 7 et la 8, on ne prendra pas part au vote puisqu'il s'agit toujours de Territoires Soixante-Deux, même si on a bien compris que ça s'améliorait régulièrement mais pour l'instant, on ne prendra pas part au vote et également sur, je le dis tout de suite, ça m'évitera de réintervenir sur la 22.

M. ROBERT : D'accord, donc sur les délibérations, est-ce qu'on peut considérer que la délibération n°4 sera sur le même principe de vote en attendant qu'elle soit présentée.

M. TRONI : 4,5,6,7,8 et 22.

M. ROBERT : Y compris pour les représentants du Front National ? Les groupes majoritaires donc on considère..... Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Moi, je voulais simplement faire remarquer que nous avons eu dans le passé des conventions publiques d'aménagement qui étaient déficitaires et que celle-ci est bénéficiaire de plus de 2 millions d'euros et ça méritait d'être souligné, c'est-à-dire comme Bruno vient de l'indiquer, je comprends tout à fait la position qu'il a exprimée, il y a des progrès, c'est pourquoi ils méritent d'être soulignés.

M. ROBERT : M. PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui, merci Monsieur le Président, parce que j'ai cru entendre Front National, il me semblait qu'il serait bien de redéfinir, qui appartient à qui, parce que peut-être qu'eux-mêmes ne le savent plus, pour mon représentant Sallauminois qui est invisible à Sallaumines depuis 2015, il me semble qu'après le Front National, il est passé par les Patriotes et aujourd'hui il a rejoint Dupont-Aignan, c'était juste pour préciser, et pas faire de lapsus.

M. ROBERT : Donc les représentants d'un groupe non-inscrit parce qu'il n'y a plus de groupe Front National, il n'y a plus de groupe en dehors des groupes....

M. BERNARD : Vous devez avoir l'habitude.....

M. PEDOWSKI : Merci, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Donc voilà, on prend les non-inscrits sur la même procédure de vote que ce qui a été évoqué pour les délibérations 4 et suivantes liées aux C.R.A.C et aux activités de Territoires Soixante-Deux. Donc, je mets la 4 au vote et sauf intervention ou changement de position, on adoptera les mêmes procédures de vote jusqu'à la délibération n°8. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas, donc on a bien pris note des élus qui ne prennent pas part au vote. Donc, on continue avec les présentations des délibérations, donc la 5, Laurent.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, toute histoire a une fin, là c'est la fin de l'histoire de la Zac de l'An 2000 que nous avons créée par délibération le 15 décembre 2000 et bien nous l'avons clôturée le 13 décembre 2016 et aujourd'hui Monsieur le Président, avec tristesse, nous supprimons cette Zac puisqu'il convient effectivement à la suite de la clôture de la clôturer définitivement conformément à l'article R311-12 du Code de l'Urbanisme.

M. ROBERT : Même procédure de vote ? On est d'accord. La délibération n°6, Dominique ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, merci Président, délibération qui concerne la CPA de l'An 2000 II, donc l'exercice 2017 pour rappeler que cette CPA date de 2004 et que sa fin est prévue en 2019. Donc, en 2017 Territoires Soixante-Deux a poursuivi ses acquisitions sur l'îlot Fond de Jardin ainsi que sur l'îlot Montgolfier et elle a également procédé à l'acquisition de l'ancienne gendarmerie sur l'îlot Fond à Marle. Concernant sur l'îlot Silas Goulet, ont été présentées en septembre l'implantation d'activités et de services le long de la rue Chevalier de la Barre et des logements à l'angle de la rue Défernez. En

2017, cela a permis également la réalisation des travaux de réfection aux abords du bâtiment Pôle Emploi et au niveau de la commercialisation, on a eu deux actes de vente signés au cours de l'année pour un montant de 103 720 €. Un compromis de vente a été fait avec la société BECI pour le transfert et l'agrandissement du LIDL sur l'îlot Fond à Marle et des contacts ont été engagés pour l'implantation d'un centre d'hémodialyse sur l'îlot Silas Goulet et l'extension de la concession automobile bi-marque et l'implantation d'un DS store. Et dans le cadre du recyclage de la veille foncière, un compromis de vente a été signé pour trois biens, situés rue Montgolfier, au prix de 170 000 €. Alors, pour 2018, il y a eu les travaux de démolition de l'ancienne gendarmerie ainsi que la consultation pour les travaux de démolition de Tadao et la continuité de la commercialisation et d'un point de vue foncier. Alors, il faut dire aussi que, suite au rendu de l'étude de programmation sur l'îlot Silas Goulet, un travail est en cours sur la faisabilité financière du scénario qui sera réalisé, dont l'objectif c'est qu'il n'y ait pas de participation complémentaire de la CALL. Donc, le bilan au 31 décembre 2017 laisse apparaître un montant de dépenses de 20 067 594 € et des recettes pour 18 579 003 € soit une balance hors amortissements de -1 488 591 € H.T.. Donc cette délibération, c'est d'approuver ce compte-rendu d'activité 2017 ainsi que le rapport financier et d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2017.

M. ROBERT : On considère le même vote sur la délibération n°6, merci la 7.

M. ROBILLART : La 7 concerne ici la C.P.A. du Pôle d'Excellence Sportif de l'exercice 2017 qui a permis la réalisation des travaux de démolition de 9 logements du coron Tassigny afin de permettre la réalisation des travaux du BHNS. Au niveau foncier, Territoires Soixante-Deux a acquis une parcelle dans la future zone économique et a donc cédé un logement rue Diderot pour un montant de 40 000 €. Alors en ce qui concerne la commercialisation de l'emprise d'1 ha disponible, il y a une promesse disponible de vente qui a été signée pour l'implantation d'une résidence étudiante du CROUS sur 2 098 m² et le programme immobilier Vivalley qui s'est implanté sur 5 000 m² et il y a eu un contact qui a été pris pour l'implantation d'un centre paramédical sur un foncier d'environ 2 000 m² à côté du STAPS. Alors pour 2018, il est prévu la continuité d'un petit peu de tout ce qui est démarches et acquisitions foncières et aussi la commercialisation avec l'acte de vente avec Norevie pour la résidence étudiante ainsi que le compromis de vente pour le centre paramédical et le programme Vivalley. Alors concernant le bilan financier au 31 décembre 2017, qui laisse apparaître un montant de dépenses de 28 577 101 € H.T. et des recettes pour 30 021 577 € H.T. soit une balance hors amortissements de 1 444 476 € H.T.. Donc l'objet, est d'approuver ce compte-rendu d'activité et également d'approuver le bilan d'acquisitions et de cessions foncières, Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, même vote. C'est adopté et donc la dernière sur ce sujet, Dominique la 8.

M. ROBILLART : La 8 concerne toujours la C.P.A. du Pôle d'Excellence Sportif et en fait l'échéance de la concession qui est donc prévue le 18 novembre 2019, ne permettra pas la finalisation des commercialisations en cours et des travaux d'assainissement du parc d'activités de 7 hectares. Compte tenu des études en cours, et donc de l'étude d'impact du permis d'aménager et du démarrage de la construction du cluster Vivalley, de la Résidence Universitaire et de la dynamique de commercialisation initiée, il vous est proposé donc de proroger la concession de 3 ans et 1 mois et demi jusqu'au 31 décembre 2022 afin de pouvoir continuer cette commercialisation sinon si on arrêta là, ça voudrait dire que si on clôturait, la CALL serait obligée d'engager des travaux et de racheter le foncier à Territoires Soixante-Deux. Donc l'objet de cette délibération est d'approuver cet avenant et de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer avec Territoires Soixante-Deux l'allongement et la durée de concession, sachant qu'il n'y aura pas d'incidence sur la participation financière du concédant. Voilà Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Même vote ? C'est adopté. L'accord cadre avec la Caisse des Dépôts Banque des Territoires, Dominique.

M. ROBILLART : Donc ici c'est une délibération qui est quand même importante, qui concerne l'accord-cadre avec la Banque des Territoires, c'est la Caisse des Dépôts, pour le renouveau du Bassin Minier dans les Hauts de France, donc pour rappeler que le 26 juin 2017, le Conseil communautaire avait confirmé cet engagement de la Communauté d'Agglomération au titre du protocole du 7 mars 2017 pour le Renouveau du Bassin Minier. Donc, la Banque des Territoires donc groupe de la Caisse des Dépôts, signataire de ce protocole, propose de construire un partenariat avec

les E.P.C.I. signataires donc 8 thématiques de collaboration pourront constituer le socle de ces annexes opérationnelles à savoir : le développement économique, redynamisation des centres villes dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », l'accompagnement des projets dits « ville intelligente », l'accessibilité et les mobilités, le tourisme, la transition écologique et énergétique, les friches urbaines et/ou industrielles, l'habitat et la réhabilitation des cités minières.. Donc une attention particulière sera portée à la dimension d'innovation de ces projets. Pour l'efficacité un petit peu du développement social économique et de développement durable. La Banque des Territoires pourra aussi intervenir en expertise dans l'émergence de ces projets portés par le territoire du Bassin Minier. Il s'agit donc Président de vous autoriser à signer l'accord cadre de coopération pour le renouveau du Bassin Minier dans les Hauts de France avec la Banque des Territoires.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Evidemment que la Banque des Territoires a toute sa place dans ce projet-là, notre interrogation c'est de savoir si vous avez l'intention de chercher auprès d'autres financeurs la possibilité d'avoir des conventions identiques parce que quand même, le souci, c'est que la Caisse des Dépôts est en même temps propriétaire de Maisons & Cités aujourd'hui pour une part importante et donc elle est aussi impliquée à titre personnel dans l'ERBM, dans la rénovation du patrimoine de Maisons & Cités donc c'est compliqué d'être à la fois le financeur et le propriétaire et de jouer les deux et donc il est intéressant pour notre Communauté d'Agglomération d'essayer d'élargir les possibilités de financement et de ne pas être réduit à un seul interlocuteur comme ça pourrait être le cas et comme ça pourrait être présenté s'il n'y avait que la Caisse des Dépôts qui était associée.

M. ROBERT : Alors si on trouve d'autres, c'est déjà bien d'en avoir un, voilà. Donc, on va déjà regarder là-dessus, après ils ont tout intérêt aussi à ce que ça aille vite et que ça puisse se faire concrètement dans des délais qui sont ceux des 10 ans et dont 3 années sont déjà passées. Si on a de meilleures conditions et qu'on peut compléter pourquoi pas le panel maire, c'était aussi d'entériner le premier accord sur un financeur par rapport à ce programme-là. Le but, c'est de commencer à avancer.

M. CHAMPIRE : Ça on en a bien conscience mais on sait que c'est compliqué comme tu l'as dit, il y a déjà du retard qui a été pris et si on ne peut pas faire l'effort nous, d'aller chercher chez d'autres pour montrer que justement on n'est pas pieds et poings liés avec la Caisse des Dépôts parce que ça on pourrait nous le reprocher, si on n'arrive pas à tenir les délais, on nous dira et bien oui mais vous avez été naïfs, vous avez fait confiance à la Caisse des Dépôts toute puissante, on a déjà connu ça avec DEXIA, on a su à quel point ça peut être compliqué, on a quand même intérêt à montrer qu'ils ne sont pas les seuls et qu'ils ne sont pas maîtres du territoire, ce n'est pas eux qui décident de ce qui se fait et comment ils le font quoi. Je pense que c'est une question de bon sens que l'on partage sur le fait de ne pas avoir tous les œufs dans le même panier et de ne pas avoir la Caisse des Dépôts qui soit des deux côtés du truc, qui nous tienne et qui décide à notre place.

M. ROBERT : Tout à fait d'accord, il faut regarder aussi les conditions dans lesquelles les autres financeurs vont nous répondre, voilà c'est ça. Aujourd'hui, on entérine qu'on en a déjà un et on va regarder si on peut avoir mieux ou autre chose. Une demande de vote, Bernard, pardon.

M. BAUDE : C'est une intervention de notre groupe en deux temps. Il y a la question du financement donc ça poursuit ce que Christian disait, et puis il y a la question de l'état de l'esprit. C'est qu'on l'a déjà dit ici, on n'a peut-être pas le tempérament ni des corses ni des bretons, ce n'est pas une raison pour être des béni-oui-oui et quand le Président, Emmanuel MACRON a fait son périple mémoriel, je ne sais plus à quel endroit mais sur le lyrisme qu'on lui connaît, il était surpris et il disait, je ne sais plus ces mots exactement : « je suis surpris de voir encore des plaies, de cicatrices ouvertes, 100 ans après ». Je crois que ce qu'il reconnaît 100 ans après la Première Guerre Mondiale, il faut aussi qu'il le reconnaisse sur ce qu'est devenu le Bassin Minier après l'exploitation et pendant l'exploitation et que là-dessus, il ne faut pas qu'on soit, je ne dis pas qu'on y est mais il ne faut pas qu'on soit en tout cas dans un état d'esprit de dire merci au gouvernement de nous aider parce que c'est juste ce qu'on a et ce n'est pas assez. Il faut être dans cette dimension-là sinon on risque de ne pas être compris par la population d'autant si j'insiste sur l'état d'esprit et ça fera la conclusion avec le début de l'intervention de Christian, c'est que la Caisse des Dépôts étant juge et partie sur un bailleur, il n'y a pas qu'un seul bailleur dans le Bassin Minier donc on risque d'avoir un travail sur le secteur qui soit à plusieurs vitesses, ce serait quand même l'aberration de gagner d'un côté et de stagner drôlement de

l'autre d'autant qu'on est dans une situation si on y prend garde, il pourrait y avoir des tentations de transformer plusieurs gros bailleurs du territoire en un seul et on sait ce que c'est que les empires fussent-ils soi-disant publics mais dépendant des banques au départ, c'est qu'on écarte de plus en plus les décisions des lieux de proximité, en tout cas de nos communes. Donc, l'état d'esprit est fondamental, prenons ce qui nous est proposé mais moins en disant merci et plus en disant ce n'est pas assez et il faut qu'on se dépêche.

M. ROBERT : Il y a aussi sur les 8 thématiques, c'est une des thématiques, il y a toutes les autres thématiques sur lesquelles on a aussi besoin d'aller retrouver ces financements, donc on est dans cet esprit-là de rechercher, mais il y a la question aussi de la ressource à mobiliser, les ressources de dotation des collectivités locales de l'Etat ne sont pas non plus forcément avec une visibilité qui nous permet pour l'instant d'être très concurrentiel sur le marché par rapport à ce qu'on recherche au niveau des banques. Aujourd'hui, c'est une étape, il y a 8 thématiques sur lesquelles la Caisse des Dépôts s'engage parce que c'est aussi un engagement de la Caisse des Dépôts là-dessus, en tant que signataire du contrat E.R.B.M., il y a d'autres bailleurs, comme tu le signales, mais il y a aussi d'autres opérations d'accompagnement dans les cœurs des villes ou dans l'organisation économique, comme l'accompagnement des projets intelligents. Tout à l'heure, on en parlait avec l'Office du Tourisme, c'est aussi une vocation que l'on souhaite développer et qui sera financée, qui sera accompagnée dans le cadre de cet accord-cadre, qui fera l'objet d'ailleurs de délibérations ou d'accords particuliers parce que là on est dans un cadre global d'interventions. Une demande de vote sur la délibération, non ? On considère comme adopté. Merci beaucoup. La suivante donc on parlait de Cœur de Ville, sur le volet immobilier, François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Oui, merci Président et je vous proposerai bien évidemment de lier les délibérations n°10 et 27 puisque nous avons deux délibérations sur le même dispositif. Je vous rappelle, mes Chers Collègues, que nous avons, à l'occasion du Conseil du 5 octobre dernier, adopté la convention cadre pluriannuelle concernant la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville, qui va concerner nos deux communes centres de Lens et de Liévin. Il vous est cette fois proposé de décliner l'une des parties immobilières de ce projet, de cette démarche Action Cœur de Ville, en autorisant notre Président à signer une convention avec Action Logement qui sera l'un des financeurs de ce volet immobilier tout particulièrement bien sûr sur le parc privé. L'objectif est de reconstituer une offre locative de qualité notamment dans les immeubles qui, aujourd'hui présentent une vacance importante or l'enjeu est bien évidemment d'attirer de nouvelles populations dans nos centres villes notamment les jeunes travailleurs, les jeunes salariés et de lutter contre la vacance de ces logements. Le programme sera progressivement précisé par les communes qui seront signataires de ces conventions et je tiens à vous préciser qu'il n'y aura pas de participation financière de la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Merci François. Des questions ? Bruno.

M. TRONI : Non, c'est juste que dans la convention, on parle d'intervenir pour favoriser la restructuration des immeubles stratégiques du centre-ville juste pour savoir s'il y a déjà une pré-étude qui définit les immeubles concernés et si..... non pas encore.

M. ROBERT : Pas de façon aussi précise que ça, c'est justement ce qu'on doit déterminer dans le cadre de cette opération après il y a peut-être des études, moi si je prends le cas de Lens, on a une étude qui date, qui donnait des lieux pilotes, des lieux repères mais pour certains, heureusement depuis le temps ont été réoccupés, voilà il faut réactualiser toutes ces données. Pas de demande de vote ? C'est adopté, merci beaucoup. Alors la délibération n°11, c'est Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui, merci Président. Donc la Communauté d'Agglomération souhaite se séparer de la chaîne dite de GAZONOR, des ouvrages, ça a été décidé tout à l'heure en Bureau, vont être cédés à Noeux-les-Mines et pour partie aussi au SABALFA. Dans son annexe 3, le contrat qui nous lie avec VEOLIA prévoit un coût d'exploitation annuel. Il se fait que nous allons rétrocéder les ouvrages au SABALFA et à Noeux et qu'en recalculant ce qu'il faut donner à notre prestataire VEOLIA, l'évolution de la rémunération baisse de 39 739 €. Il manque un petit mot dans cette délibération, c'est par ailleurs les ouvrages réalisés dans le cadre de la délégation de service public sont intégrés au périmètre de la délégation sans coût supplémentaire, il s'agit d'environ 6 km de conduite de transport sur Wingles et de l'usine notamment aussi au charbon actif qui permet de traiter l'eau de Wingles. Donc, il n'y a pas....

M. ROBERT : Conséquence des délibérations de Bureau de tout à l'heure. Des remarques ? Des questions ? Pas de demande de vote ? Donc on enchaîne avec la 12, toujours sur la D.S.P. assainissement.

M. BLANCART : Alors la seconde est un petit plus compliquée à expliquer mais je vais donc lire afin de lutter efficacement contre les Eaux Claires Parasites, le contrat de Délégation de Service Public prévoit en son annexe 11, il s'agit donc du service public d'assainissement, des actions visant à améliorer le service dont notamment une démarche de diagnostic permanent sur l'unité technique de Loison-sous-Lens, qui était alors prioritaire en termes de sensibilité aux eaux claires parasites, j'ai peut-être oublié de dire ce que c'est des eaux claires parasites, ce sont les eaux de nappe et éventuellement aussi les eaux de pluie qui rentrent dans les tuyaux d'assainissement sans qu'on leur demande forcément d'y venir. Deuxième point, des modélisations de réseau sur toute ou partie des systèmes d'assainissement de Mazingarbe et de Loison-sous-Lens afin de mieux connaître les phénomènes se produisant dans les réseaux par temps de pluie. La DDTM a signalé à la CALL, à travers de son jugement de conformité au titre de l'année 2017, la nécessité de mener au plus vite des actions sur le réseau, permettant de supprimer les déversements au milieu naturel par temps sec, c'est-à-dire quand il ne pleut pas, sur le système d'assainissement cette fois-ci de Wingles. Par ailleurs, l'arrêté du 21 juillet 2015 national et qui reprend une directive européenne, est venu renforcer la législation et imposer davantage de contraintes à l'exploitation et au respect de la conformité des systèmes. Dans ce contexte, la Communauté a souhaité étendre les investigations déjà menées sur son périmètre en termes de lutte contre les eaux claires parasites, au système d'assainissement de Wingles. Nous avons donc demandé à notre Délégué de mener rapidement une étude aboutissant à la définition d'un plan d'action qui pourra être mis en œuvre par la Communauté et dont l'objectif est double : à court terme, supprimer les déversements par temps sec, à moyen et long terme, réduire les déversements par temps de pluie en luttant contre les intrusions d'eaux claires parasites. Ainsi, la CALL, à défaut d'éviter une mise en demeure, qui j'espère, n'arrivera pas trop vite, ayant pour conséquence, par exemple, une restriction des autorisations d'urbanisme à effet immédiat, pourrait prouver sa bonne volonté, le mot il manque « bonne » sa volonté de répondre aux nouvelles obligations réglementaires. En plus de cette étude, les actions suivantes seront réalisées aussi : une RSDE (Recherche de Substances Dangereuses Emises), l'analyse des risques de dysfonctionnement et l'intégration des ouvrages, voilà donc c'est fait dans cet avenant. Alors, j'attire l'attention et je pense qu'il y aura tout à l'heure une motion qui reprendra un petit peu tout ça, nous avons eu une mise en demeure de l'Etat de mettre en conformité une de nos cinq stations, la station, elle marche comme avant, de la même façon qu'avant, seulement la loi a changé. Cette mise en conformité a pour effet premier, une suppression d'une subvention de 700 000 € par an, comme effet second, l'impossibilité d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau pour réparer ce qu'il se passe sur Wingles et comme un troisième effet, c'est ce qui était dans la délibération, éventuellement le gel des PLU, autrement dit, le gel des constructions.

M. ROBERT : Ça sape un peu l'ambiance, mais bon c'est la réalité, malheureusement c'est la réalité.

M. TRONI : Jean-Pierre, il faut que tu nous expliques un peu plus ce qu'il se passe au niveau de cette station, en quoi la loi a changé et en quoi, on n'est plus en conformité.

M. BLANCART : Dans un tuyau d'assainissement, enfin, dans l'eau qui arrive à Wingles, on sait déjà ce qu'il s'y passe, c'est contrôlé quand même, mais on va aller encore plus loin. Je vais être un petit peu caricatural, excusez-moi certains me connaissent bien, ils savent que je le suis souvent, c'est un tiers d'eaux usées, des eaux grises, eaux sales, etc... Enfin tout ce qui est très désagréable à regarder. C'est un tiers d'eau de pluie quand il pleut mais c'est aussi un tiers d'eau de nappe. Les tuyaux ne sont pas étanches, notre réseau notamment sur Wingles, ça fait 1 400 km, rien que le secteur de Wingles et des 8 communes qui sont autour. Je ne parle pas que de Wingles, je parle des 8 communes qui sont desservies par la station de Wingles, donc voilà et l'Etat par un arrêté européen pris en 2013 a traduit en 2015 cette obligation de ne plus avoir d'eaux parasites dans les réseaux, sachant où se trouve Wingles, qui veut dire eau, qui se trouve dans des marées, c'est très compliqué. On n'a pas de solution technique pour l'instant donc l'Etat nous dit : « et bien, écoutez, il faut faire quelque chose », je lui demande « on a le temps ? », on me dit « oui, oui, il n'y a pas de problème jusque juin 2020 », voilà. Quand bien même on aurait fait un marché, on n'aurait même pas le temps de le mettre en route. Donc, voilà ce qui nous arrive sur le dos, on le savait un petit peu, mais on était plutôt préoccupé sur d'autres stations et pour l'instant c'est Wingles et évidemment comme on était déjà et depuis de longues années au courant qu'il y avait des problèmes aussi sur Loison et aussi

peut-être un peu sur Mazingarbe, forcément que l'Etat pendant ce temps-là, va continuer ses investigations.

M. ROBERT : Cela a déjà fait l'objet d'un échange avec le Sous-Préfet il y a une dizaine de jours. Des remarques, des questions complémentaires, demande de vote, non ? C'est adopté. La question n°13, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, il s'agit de vous autoriser à signer avec le Maire de Lens, la mise en place d'un groupement de commandes relatif aux opérations pré-opérationnelles sur le C.A.J. dans le quartier du 12/14. Celui-ci a été retenu au titre de l'ANRU et dans le cadre des différents champs qui ont été évoqués pour le projet ANRU, il y a notamment le champ du développement économique et ce local du C.A.J. a été identifié comme un possible lieu d'activité économique, d'économie sociale et solidaire. Il s'agit donc de vous autoriser à lancer une étude pré-opérationnelle estimée à 80 000 € H.T., 50/50 entre la ville et la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Merci beaucoup, des remarques ? C'est adopté. On continue, la 14, Maryse.

MME LOUP : Il s'agit de la création d'un emploi de gestionnaire des assemblées pour la Direction de la mutualisation et de la coordination. Donc dans le cadre du déploiement des outils de dématérialisation des échanges avec les élus, de gestion dématérialisée des délibérations et de télétransmission des actes au service du contrôle de légalité, et tenant compte de la nécessaire adaptation du service des Assemblées consécutive au déploiement de ces outils, il est proposé la création, à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un emploi à temps complet de Gestionnaire des Assemblées. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Pas de remarque, c'est adopté. La 15, toujours Maryse.

MME LOUP : Alors dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin intervient et bâtit un Projet de Territoire et de Cohésion Sociale, répondant à divers enjeux notamment sociaux et urbains et à une volonté partagée par les communes de placer les habitants au cœur du projet et en faire des acteurs de la transformation du territoire. Au titre du NPRU, les territoires concernés par ce projet sont : La cité 12-14 de Lens au titre NPRU d'intérêt national et les quartiers République-Cité 4 d'Avion et Calonne-Marichelles-Vent-de-Bise-Jean Lebas de Liévin au titre du NPRU d'intérêt régional. L'une des volontés de l'ANRU est de faire des habitants et usagers des parties prenantes du renouvellement urbain. La mise en œuvre du projet Minecraft s'inscrit dans cette ligne mais aussi plus globalement à l'échelle intercommunale, dans le Projet de Territoire. Donc le projet Minecraft consiste en un jeu vidéo par lequel les habitants et notamment les jeunes sont invités à modifier les différentes composantes de leurs quartiers ou de le concevoir dans le futur.

M. ROBERT : On adapte aussi le processus avec l'actualité, je ne vais pas parler de mode mais là aussi aux habitudes des nouveaux publics pour pouvoir réajuster. Pas de remarque, non ? Les délibérations 16,17 et 18 ont déjà fait l'objet de présentation.

MME LOUP : Je pense qu'il faut que je précise quand même que le but de la délibération, c'est donc de recruter 6 vacataires afin d'assurer le soutien à l'animation des ateliers au sein des Villes, il est proposé l'emploi de 6 vacataires recrutés parmi les effectifs étudiants de la faculté Jean Perrin de Lens pour un total de 20 h par contrat, ventilés sur 4 mois, de novembre 2018 à février 2019. La base rémunération est 20 € de l'heure, transport compris. Le coût global prévu est de 2 400 € pour la CALL.

M. ROBERT : C'est aussi un job étudiant là-dessus, c'est adopté ? Merci beaucoup. Donc, je disais les délibérations 16, 17, 18 ont fait l'objet d'une présentation et d'une validation...On a pris acte de ces délibérations suite à l'intervention de M. KUCHCINSKI tout à l'heure, et je lui cède la parole de nouveau pour la 19.

M. KUCHCINSKI : Merci Monsieur le Président, il s'agit de modifier les membres de l'Assemblée Générale du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, donc vous avez page suivante, on vous rappelle la composition des différents organismes et à la page 99 et bien on va remplir les pointillés et c'est Bruno TRONI qui va nous faire la dictée.

M. TRONI : Alors sur l'Assemblée Générale en titulaire on vous propose Pierre CHERET et Yves TERLAT.

M. KUCHCINSKI : Les deux en titulaires.

M. TRONI : En suppléants, toujours pour l'Assemblée Générale, Christian PEDOWSKI et Maryse COUPIN et au Conseil d'Administration, on vous propose titulaire Pierre CHERET et suppléant Yves TERLAT.

M. KUCHCINSKI : Voilà, nous avons pris bonne note, Monsieur le Président.

M. ROBERT : C'est bon, c'est acté ? Merci beaucoup. On continue avec la 20.

M. KUCHCINSKI : Oui, délibération n°20, tout simplement nous avons tous été équipés, nous avons tous pris possession de nos tablettes mais il s'agit maintenant de modifier le règlement intérieur pour faire valoir que nos convocations, les projets de délibérations, les procès-verbaux et bien nous seront transmis par cette nouvelle technologie, voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Presque tout le monde a pris possession de ses tablettes, voilà. Donc, j'invite vraiment les retardataires à pouvoir se rapprocher des services pour pouvoir justement là être conformes avec notre nouveau règlement intérieur une fois qu'il sera adopté. Pas de remarque ? C'est accordé, c'est validé. Merci beaucoup. La délibération n°21, M. Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, c'est une délibération habituelle qui concerne l'allocation annuelle de retraite aux anciens Sapeurs-Pompiers Volontaires, le montant qui nous sera imputé que nous rembourserons au SDIS est de 111 589,56 €.

M. ROBERT : Délibération habituelle aussi. Pas de remarque ? C'est adopté. La 22.

M. ALEXANDRE : Alors, la 22 c'est une vieille affaire, c'est les anciens établissements SABES, c'est une affaire qui remonte à 2006 qui a fait l'objet de beaucoup d'allers et retours devant les différentes juridictions compétentes et il s'agit pour nous de passer de nouveau, puisque c'est ce que la dernière décision judiciaire nous demande de faire, de passer au Conseil, la délibération complète qui n'apporte strictement rien de nouveau par rapport à ce que nous avons connu et déjà délibéré le 17 mars 2006 mais 12 ans plus tard nous vous représentons la même chose. Il vaut mieux se répéter plutôt que de se contredire.

M. ROBERT : Donc, normalement, on devrait avoir un vote identique à celui qu'on avait déjà exprimé. Pas de remarque ? Donc c'est adopté. Merci beaucoup. La 23, toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors la 23, il s'agit des garanties d'emprunt qui sont apportées pour les EHPAD de Harnes, Fouquières-lez-Lens et Méricourt. Il y a un actionnaire qui faisait partie de l'ensemble qui a permis la réalisation de ces établissements d'hébergement aux personnes âgées dépendantes. Celui-ci, société AXEVIE a voulu se retirer. Il y a donc renégociation au profit de Maisons & Cités des prêts qui avaient été souscrits à l'époque et dans cette renégociation, vous avez bien entendu puisque les situations ne sont pas les mêmes, vous avez des montants garantis par la CALL qui sauront moindres que ceux que nous garantissions autrefois, le taux d'intérêt étant différent. Alors, il y a trois délibérations de même nature.

M. ROBERT : Même vote pour les trois. Pas de remarque ? C'est adopté, merci. La 26, Thierry DAUBRESSE pour la DM 2.

M. DAUBRESSE : C'est vraiment une délibération qui modifie à la marge le budget, donc la délibération a pour objectif de prendre en compte au titre de la section de fonctionnement des recettes supplémentaires liées à la valorisation des déchets à hauteur de 123 000 €. Au titre de la section d'investissement, en recettes et dépenses pour un même montant les inscriptions E.R.B.M. et Aides à la Pierre et la régularisation d'une subvention à l'ADEM et enfin l'inscription de deux dépenses, une étude de 50 000 € liée au programme d'accès du nouvel hôpital et l'acquisition de bornes enterrées pour un montant de 9 300 €. Il est enfin proposé d'équilibrer la section d'investissement et la section de fonctionnement à hauteur de 123 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup, Bruno donc position, ne prend pas part au vote ?

M. TRONI : Oui, il y aura une abstention sur le groupe, il faut rester cohérent par rapport au budget 2018.

M. ROBERT : Donc, je mets la délibération 26 au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? C'est bon. La délibération est adoptée, avant de passer la parole à Alain BAVAY pour la présentation des motions, vous n'oubliez pas, maintenant que la délibération 26 est adoptée, de signer le registre correspondant avant de sortir. Alain, je te passe la parole pour les motions.

M. BAVAY : Oui, donc en introduction, ce sont trois motions qui sont partagées par les trois groupes siégeant à la Communauté d'Agglomération, donc le Groupe Socialiste Verts et Apparentés, le Groupe Républicain et le Groupe Communiste, qui s'étonnent tout d'abord du retard pris par le grand projet payé par les collectivités locales et territoriales du Canal Seine Nord Europe, qui n'attend plus, pour sa mise en œuvre que le feu vert du Gouvernement. Outre l'aspect stratégique que représente ce grand chantier de voie fluviale et de transport écologique, on ne peut négliger son impact sur l'emploi. Ainsi, le projet sera créateur d'emplois à court, moyen et long terme. La seule phase de construction du canal permettra de créer entre 12 000 et 14 000 emplois directs et indirects. Le chantier produira donc un effet de relance immédiat pour le tissu économique local et régional, sans oublier les retombées pour le port de Harnes. C'est pourquoi, nous exigeons que le Gouvernement d'Edouard Philippe signe sans délai l'autorisation de débiter les travaux de ce grand chantier qui est placé sous l'autorité de l'Etat et de ses services. Aucun argument sérieux ne saurait retarder davantage ce projet. Les élus locaux si souvent décriés ont fait leur travail, à ce gouvernement de faire le sien.

M. ROBERT : On présente les trois, vu qu'il y a eu un accord de rédaction en tout cas, en préambule. Alain, on enchaîne.

M. BAVAY : Ensuite à propos du carburant et les taxes. Refusant obstinément de mener une politique économique et sociale progressiste, le gouvernement ajoute encore aux difficultés des Français en créant de nouvelles taxes ou en les augmentant, taxe sur le sucre, le tabac, etc... et ce, sous le fallacieux prétexte de protéger notre santé, notre sécurité ou d'assurer la transition énergétique. L'augmentation des prix à la consommation, la baisse du revenu des actifs et des retraités et, tout dernièrement, la hausse des carburants à la pompe alors que les prix du pétrole baissaient pourrait-on dire, ne peuvent conduire qu'à l'appauvrissement d'une part croissante de nos populations, à la baisse de la consommation, à l'augmentation de l'inflation et donc à une légitime révolte de celles et de ceux qui en sont les principales victimes. Cette politique inique n'épargne aucune catégorie à l'exception des plus riches. Ainsi les jeunes subissent les conséquences de la baisse des APL, de la taxation des centres de formation et des entreprises d'insertion, tandis que les plus âgés ont à déplorer une perte significative de leur pouvoir d'achat. Même les personnes en situation de handicap ne trouvent pas grâce auprès de nos gouvernants, pas plus que les plus démunis qui coûtent à la nation « un pognon de dingue » d'après le Président de la République. Ce dernier et son gouvernement ne sont qu'au service des très riches, ceux-là même qui n'ont pas de patrie et qui pratiquent l'évasion ou l'optimisation fiscale faisant fi de toute solidarité nationale. Les élus communautaires, réunis en séance plénière ce mardi 13 novembre, demandent l'arrêt immédiat de ce programme de casse sociale et de régression économique et appellent tous leurs collègues élus locaux à protester énergiquement contre ces mesures et cette politique. Le Congrès des maires qui se réunira prochainement doit être l'occasion de témoigner de cette colère aussi palpable dans les rangs des élus locaux que dans notre population. Et enfin, une troisième motion...

M. TRONI : Sur cette motion, ce n'est pas que le prix du pétrole baissé, c'est le prix du pétrole baisse actuellement, il n'a jamais été aussi bas puisqu'il était à 76 € en octobre, il est à 55 € le baril actuellement et il continue de baisser, il a encore perdu 5 % aujourd'hui.

M. BAVAY : Sauf que l'Arabie Saoudite a décidé de fermer les vannes et par conséquent... Mais de toute manière dans la rédaction, c'est baisse, nous allons laisser baisse évidemment. Alors par rapport aux inondations, tout à l'heure notre ami Jean-Pierre BLANCART y faisait référence. Alors que sont engagés, à l'initiative de notre Communauté d'Agglomération, d'immenses travaux de protection des communes contre les risques d'inondation, l'Etat vient de nous informer de sa volonté de suspendre une partie des initiatives prises. Il s'agirait de tenir compte des préconisations d'une

nouvelle étude (la 4ème) sur les risques d'inondation et sur l'opportunité de créer ou non certains ouvrages à certains endroits. Contrairement aux cabinets d'études qui y voient déjà de futurs marchés lucratifs, les contribuables de nos communes ne peuvent se réjouir d'une telle situation, notamment ceux habitant les zones dites -selon l'Etat- « inondables ». Si la volonté de l'Etat était de nous ensevelir sous les procédures longues et onéreuses afin de freiner notre développement, il ne pourrait mieux s'y prendre et même mieux nous y pendre. Les élus communautaires protestent contre cette avalanche d'études coûteuses qui parfois se contredisent. Convaincus qu'ils possèdent une bonne connaissance de leurs territoires, ils exigent que soient autorisés et cofinancés les ouvrages de protection des populations qui souhaitent, légitimement et impatientement, que des solutions rapides et efficaces soient mises en œuvre pour résoudre les problèmes d'inondation auxquels elles sont confrontées et je rajouterais encore récemment. C'est pourquoi, les élus communautaires, à l'unanimité, demandent à Monsieur le Préfet de Région de recevoir une délégation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et éventuellement du Pôle Métropolitain de l'Artois pour obtenir les éclaircissements nécessaires. Sans réponse à cette demande expresse dans un délai raisonnable soit avant la fin de l'année, ils engageront les procédures judiciaires adéquates et déposeront, auprès des tribunaux, des recours pour mise en danger de la vie d'autrui.

M. ROBERT : Merci beaucoup, merci beaucoup aussi aux groupes qui ont rédigé ces motions qui permettent là-aussi de poser sur les débats et sur les enjeux de l'actualité, le rôle de l'agglomération sur l'avenir. Merci aux collaborateurs de groupe et aux Présidents de groupe d'avoir eu ces initiatives. Formellement, je vais mettre les 3 motions au vote pour être dans la logique en espérant que l'on soit d'accord pour mettre les 3 en même temps. On vote les 3, d'accord ? Vote pour ? Merci, donc c'est l'unanimité pour ces 3 motions. Merci beaucoup, bonne soirée, rendez-vous le 18 décembre.